

Vicq d'Azyr, Félix. Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences, et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts, et adopté par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale

Paris, 1793-1794, an II.

Cote : HM Mag SPE Med Etudes FR 010

INSTRUCTION

*Sur la manière d'inventorier et de conserver,
dans toute l'étendue de la République, tous
les objets qui peuvent servir aux arts, aux
sciences, et à l'enseignement,*



PROPOSÉE
PAR LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS,
ET ADOPTÉE
PAR LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE
DE LA CONVENTION NATIONALE.

La Convention nationale a présenté au peuple français une constitution républicaine, fondée sur les principes éternels de l'égalité.

Le peuple français l'a acceptée avec enthousiasme ; il la fera respecter au-dehors par la force de ses armes, mais il ne peut la maintenir au-dedans que par l'ascendant de la raison.

Le peuple n'oubliera point que c'est par une instruction solide et vraie que la raison se fortifie. Déjà, mise à sa portée, l'instruction est devenue pour lui le moyen le plus puissant de régénération et de gloire ; elle a placé dans ses mains un levier d'une force immense, dont il se sert pour soulever les nations, pour ébranler les trônes et renverser à jamais les monumens de l'erreur. Quelques-uns de nos philosophes avoient dit qu'il seroit dangereux de présenter à-la-fois toutes les vérités aux hommes. Plus hardi que ses philosophes, le peuple français a poursuivi toutes les vérités ensemble ; celles qu'on lui cachoit avec le plus d'art, sont celles qu'il a recherchées avec le plus d'empressement ; maintenant il les possède toutes entières ; il les chérit ; il a versé son sang pour elles, et il veut conserver une conquête que ses législateurs sauront mettre à profit.

Nécessité d'une instruction généralement répandue.

Mais, pour faire jouir nos descendans de cet inappréciable bienfait, l'éducation nationale a besoin de s'appuyer sur des bases entièrement nouvelles. Ci-devant, des préjugés de toutes les sortes, des superstitions de tous les genres s'attachoient à l'homme dès le berceau : ces préjugés ne sont plus; le peuple a reconquis sa liberté, et dès-lors tout ce qui tient à ses travaux, à son costume, à la pauvreté qui l'honore, à la simplicité qui le caractérise, est devenu l'objet du culte et de l'imitation publics. C'est de ses droits, c'est des principes de l'égalité républicaine qu'il faut maintenant qu'on lui parle avant tout; c'est des arts qu'il professe qu'il faut sur-tout l'entretenir; ce sont eux qu'il faut que l'on perfectionne et qu'on lui enseigne. Les sciences doivent servir à leur avancement; et c'est sous ce rapport qu'il faut qu'on les cultive. Ici, comme ailleurs, on a tout changé, parce que rien n'étoit à sa place; toutes les académies, toutes les corporations savantes ont été supprimées, et la main du législateur a frappé sans exception tout ce qui tendoit à perpétuer des privilèges qu'il importoit d'anéantir.

Parmi les élémens dont ces corporations étoient formées, nous distinguons des hommes et des choses.

1^o. Les citoyens qui tenoient à ces établissemens, s'ils ont l'esprit éclairé et le cœur droit, ont dû sentir la nécessité du mouvement régénérateur qui a produit tant d'orages; ils ont dû comprendre que l'intérêt et la volonté du peuple exigeoient qu'il ne lui fût présenté que des constructions nouvelles. Qu'ils se livrent donc avec confiance au régime de la liberté, dont ils doivent être les amis; elle les appellera bientôt à des fonctions plus augustes, dans l'exercice desquelles ils jouiront du premier de tous les avantages pour des instituteurs philosophes, de celui de n'avoir plus à mentir en parlant à leurs élèves, et de pouvoir enfin leur dire toute la vérité.

Objets qui doi-
vent servir à l'ins-
truction.

2^o. Les objets qui doivent servir à l'instruction, et dont un grand nombre appartenoit aux établissemens supprimés, méritent toute l'attention des vrais amis de la patrie : on les trouvera dans les bibliothèques, dans les musées, dans les cabinets, dans les collections sur lesquelles la République a des droits; dans les ateliers où sont rassemblés les instrumens les plus nécessaires à nos besoins; dans les palais et dans les temples que décorent les chefs-d'œuvre des arts; dans tous les lieux où des monumens retracent ce que furent les hommes et les peuples; par-tout, enfin, où les leçons du passé, for-

tement empreintes, peuvent être recueillies par notre siècle, qui saura les transmettre, avec des pages nouvelles, au souvenir de la postérité.

Jamais un plus grand spectacle ne s'offrit aux nations. Tous ces objets précieux qu'on tenoit loin du peuple, ou qu'on ne lui montrait que pour le frapper d'étonnement et de respect; toutes ces richesses lui appartiennent. Désormais elles serviront à l'instruction publique; elles serviront à former des législateurs philosophes, des magistrats éclairés, des agriculteurs instruits, des artistes au génie desquels un grand peuple ne commandera pas en vain de célébrer dignement ses succès; des professeurs qui n'enseigneront que ce qui est utile; des instituteurs enfin qui, par une méthode vigoureuse et simple, prépareront de robustes défenseurs à la République et d'implacables ennemis aux tyrans. Qui ne voit pas que cette belle entreprise intéresse à-la-fois et tous les peuples, et tous les âges? Pères, mères, époux, vous tous qui êtes constamment et tendrement occupés des soins que l'on donne à l'enfance et de l'instruction que l'on doit à la jeunesse; vous tous qui, par vos vertus républicaines, êtes les vrais appuis de la liberté naissante, approchez et jouissez; mais couvrez ce domaine de toute votre surveillance. L'indifférence ici seroit un crime, parce que vous n'êtes que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a droit de vous demander compte. C'est dans les maisons lâchement abandonnées par vos ennemis, que vous trouverez une partie de cet héritage; faites-le valoir au profit de la raison, si cruellement outragée par eux; éloignez-en toutes les mains suspectes, et que chacun de vous se conduise comme s'il étoit vraiment responsable de ces trésors que la nation lui confie.

But de l'instruction.

Nécessité de la surveillance du peuple sur tous les objets qui peuvent servir à l'instruction publique.

Le département de Paris est celui qui possède le plus grand nombre de ces dépôts.

Objets qui peuvent servir à l'instruction publique dans le département de Paris.

La Convention nationale ayant décrété, le 15 et le 18 août dernier, que son comité d'instruction publique en feroit dresser des inventaires et qu'il veilleroit à leur conservation, les membres de ce comité s'adjoignirent des citoyens versés dans la connoissance des différentes parties des arts, des sciences et des lettres, qui se sont aussitôt occupés de ces recherches.

Satisfaite des travaux de cette commission, la Convention nationale l'a instituée par son décret du 28 frimaire (1),

Commission temporaire des arts, établie à Paris.

(1) Voyez le rapport fait à la Convention au nom du comité d'instruction

sous le nom de *commission temporaire des arts* ; et le même décret lui remet les fonctions que la commission des monumens étoit chargée de remplir.

But de cette commission.

La commission temporaire des arts est établie : 1^o, pour veiller à l'exécution de tous les décrets qui concernent la conservation des monumens et des objets de sciences et d'arts, leur transport et leur réunion dans les dépôts convenables (1) ; 2^o, pour en faire une courte description et les classer, afin qu'on les connoisse et qu'on puisse les trouver au besoin.

Conservation des objets.

On pourvoit à la conservation des richesses littéraires : 1^o, par les scellés que les corps administratifs font apposer sur les maisons et sur les appartemens qui les renferment ; 2^o, par les inventaires, de la rédaction desquels la commission des arts est chargée.

Leur classification.

La classification est une opération secondaire, par laquelle, en donnant aux objets inventoriés un ordre méthodique, on montre l'usage qu'on en peut faire, et le rang qui leur convient.

Pour remplir cette double tâche, la commission des arts est divisée en autant de sections qu'il y a de classes bien distinctes dans ses recherches.

Il étoit nécessaire que toutes les parties de cette commission adoptassent une marche commune ; elles ont préféré celle qui suit :

Marche que suit la commission des arts.

Chacune des nombreuses collections du département de Paris est indiquée par un signe convenu ; chaque section de la commission des arts l'est par un signe d'un autre genre. Sur chaque objet est placée une étiquette portant le numéro du département (2), le signe de la collection dont le morceau fait partie ; plus celui de la section qui en a déterminé la sorte ou l'espèce ; plus le signe numérique par lequel l'objet lui-même est individuellement exprimé. L'état est rédigé conformément à ces bases ; et c'est toujours une nomenclature méthodique dont les sections de la commission des arts se font un devoir de se servir (3). De la masse de leurs inventaires elles se pro-

publique, par Mathieu, député, le 28 frimaire de l'an second de la République française, imprimé par ordre de la Convention nationale.

(1) Article second du décret du 28 frimaire, an second.

(2) Le numéro du département de Paris est le numéro 60.

(3) Il est facile de sentir que la vraie détermination des espèces peut seule empêcher toute dilapidation ; car, si les objets étoient mal désignés, on pour-

posent de tirer des tableaux dans lesquels les substances désignées seront rangées dans un ordre systématique. A l'aide de ce double travail, la distribution des objets deviendra facile; et par-tout où ils se trouveront, on reconnoîtra sans peine quelle fut leur destination première, et même par qui chacun de ces morceaux aura été nommé et brièvement décrit.

Et qu'on ne reproche pas à ces mesures d'être inutiles ou minutieuses, puisque, d'une part, les commissaires s'occuperont sans doute avec plus de soin d'un travail à chaque partie duquel leur nom demeurera, pour ainsi dire, attaché, et que, de l'autre, il est des objets précieux dans les annales des arts et des sciences, dont il faut que, parmi tant de copies informes, l'original, avec toutes ses circonstances, soit exactement conservé.

Les descriptions qui font partie des inventaires de la commission des arts ne portent que sur les qualités principales : elles sont courtes, et cependant elles caractérisent le genre et l'espèce, quelquefois même les modifications et les variétés.

Ses descriptions.

Parmi tant d'objets, il s'en trouve qui méritent à peine qu'on en parle, tandis que d'autres fixent l'attention par l'élégance de leurs formes, par leur richesse, ou par leur rareté. Plusieurs sections ont adopté des signes de remarque dont elles se servent pour désigner ces diverses qualités des corps; et le plus souvent ceux qui n'offrent aucun intérêt, sont renfermés dans une seule caisse et compris sous un seul numéro (1).

Ses inventaires.

La commission des arts adresse autant d'inventaires qu'il y a de sections intéressées à l'examen de chaque collection ou dépôt. Chaque inventaire porte en tête le nom du département, celui de la collection, ou le signé qui la caractérise, et celui de la section qui est chargée du travail.

Les inventaires sont eux-mêmes divisés en plusieurs colonnes qui indiquent les places particulières où sont déposés les objets, telles que les armoires, les tiroirs, les cages, les tables ou les caisses; le numéro qui est propre à chaque objet; le nombre de morceaux réunis sous le même numéro; tout ce qui con-

roit, à l'aide de cette nomenclature vicieuse, leur en substituer de moins précieux. Sous un autre rapport, la responsabilité des gardiens deviendroit nulle dès le moment où il seroit prouvé que l'inventaire auroit été mal fait; ou les gardiens deviendroient responsables d'objets qui n'auroient point été réellement confiés à leurs soins.

(1) Alors on désigne leur nombre.

serve la nomenclature, c'est-à-dire, le nom vulgaire, celui de Linnéus ou d'un autre naturaliste moderne, etc. ; celui par lequel l'objet est désigné dans la collection ; le nom du donateur et celui du pays d'où l'objet a été apporté, si l'un et l'autre sont connus ; des notes sur l'état de conservation ou autres, et quelquefois des signes de remarque sur la richesse ou la rareté des morceaux.

Chacune des sections trouve dans ce tableau les chefs de division qui lui conviennent ; car il n'auroit pas été possible de leur en présenter un dont elles eussent pu toutes également se servir,

Ses tableaux, ou catalogues méthodiques.

Quant aux catalogues méthodiques ou raisonnés qui seront tirés des inventaires faits sur place, afin de mettre autant d'uniformité qu'il se pourra dans ce travail, chacun de ces catalogues doit porter en tête avec le nom du département ou son numéro : 1^o. le signe qui indique le dépôt ; 2^o. celui qui est propre à la section dont le catalogue est l'ouvrage ; 3^o. la classe, l'ordre ou le genre auxquels les objets sont rapportés ; et les grandes divisions sont toujours écrites sur des cahiers distincts (1).

Le catalogue méthodique lui-même offrira plusieurs colonnes qui contiendront les numéros appliqués sur les objets inscrits dans les inventaires, le nombre de ces morceaux, la nomenclature et une courte description de ceux qui pourront être utilement employés pour l'instruction publique,

Quelques sections y ajouteront encore une colonne pour des signes de remarque.

Modèles et exemples.

Les tableaux et les exemples que nous publions ci-après, donneront une idée complète des procédés que suit la commission des arts, pour inventorier et classer les nombreux objets confiés à ses soins.

Ces tableaux montreront encore combien sont maintenant étendues les richesses littéraires de la grande commune à laquelle le mouvement révolutionnaire a si promptement rendu ce que de longs siècles d'oppression avoient successivement éloigné d'elle.

(1) Dans les transcriptions, on se sert toujours de grand papier.

§. P R E M I E R.

Tableau des sections de la commission des arts, avec les signes qui leur sont propres.

Histoire naturelle	} Minéralogie. A. 1. Zoologie. . . A. 2. Botanique. . A. 3.	
Physique		B.
Chymie		C.
Anatomie, Médecine, Chirurgie.	D.	
Mécanique, Arts et Métiers.	E.	
Géographie et Marine.	F.	
Fortifications, Génie militaire.	G.	
Antiquités.	H.	
Dépôts littéraires	I.	
Peinture et Sculpture.	L.	
Architecture	M.	
Musique.	MM.	
Ponts-et-Chaussées.	N.	
<hr/>		
Grandes divisions	15.	

§. I I.

Tableau des collections & dépôts à inventorier par la commission des arts, avec les signes dont on est convenu pour les indiquer.

Académie des sciences.	a.
Dépôt de Vaucanson.	b.
Bureau de consultation.	c.
Brevets d'invention.	d.
Collège de Navarre, et les autres collèges de l'université.	e.
Jardin des Plantes et Muséum national d'histoire naturelle.	f.
Garde-meuble.	g.
Modèles et plans de forteresses aux Invalides.	h.
Dépôt de Berthoud.	i.
La galerie de la maison d'Égalité, appartenant à Laborde.	j.

Collège de France	k.
La Bourse	l.
Les observatoires	m.
Cabinet du citoyen Charles , au Louvre	n.
Cabinet de minéralogie de la Monnoie	o.
Collections des émigrés et du ci-devant clergé	p.
Commission des armes , quai Voltaire	q.
Cabinet d'anatomie de la citoyenne Bihéron	r.
Cabinet d'anatomie préparé par le citoyen Pinson , maison d'Égalité	s.
Monnoie des médailles , chez le citoyen Côte , galerie du Louvre	t.
Académie des inscriptions	u.
Papiers de la Bastille	v.
Les divers départemens du ministère	x.
Archives nationales	y.
Sainte-Geneviève	z.
Saint-Victor	Et.
Saint-Germain-des-Prés	a a.
Les ci-devant Capucins	b b.
Académie d'écriture	c c.
Académie française	d d.
Les différentes bibliothèques	e e.
Société de médecine	f f.
Faculté de médecine	g g.
Académie de Chirurgie	h h.
École vétérinaire d'Alfort	i i.
Collège de pharmacie	j j.
Les hôpitaux , l'Hôtel-Dieu , la Charité , etc	k k.
Société d'agriculture	l l.
Administration du commerce	m m.
Académie d'architecture	n n.
Cabinet d'architecture	o o.
Ponts-et-Chaussées	p p.
Académie de peinture	q q.
Dépôts des dessins du Louvre	r r.
Les Gobelins	s s.
La Savonnerie	t t.
La manufacture de Sèvres	u u.
Les ci-devant églises	v v.
Dépôts de la commission des monumens	x x.
Muséum du Louvre	y y.
Salle des antiques	z z.
	Les

Les ci-devant Menus-plaisirs	É É.
Trésor de Saint-Denis	a a a.
Ménagerie de Versailles.	b b b.
L'Hermitage de Versailles	c c c.
Bellevue.	d d d.
Meudon.	e e e.
Bagatelle.	f f f.
Saint-Cloud.	g g g.
Cabinet du ci-devant d'Angoulême, à Versailles .	h h h.
Petit-Trianon	i i i.
Maison du ci-devant Monsieur, à Versailles . .	j j j.
Maison de Montreuil, de la ci-devant Madame. .	k k k.
Pépinière du Roule.	l l l.
Maison de Montmorency, rue Saint-Marc. . . .	m m m.
Maison de Nesle, rue de Baune.	n n n.
Maison de Choiseul-Gouffier.	o o o.
Maison de Montbarrey, à l' Arsenal	p p p.
Cabinet de Fayot, à Versailles	q q q.
Cabinet de tableaux et d'antiques de Lenoir- Dubreuil.	r r r.
Maison de Coigny, rue Saint-Nicaise	s s s.
Globe de Bergerin, rue de la Baroillièrè. . . .	t t t.
Globe de Mentelle, cour du Louvre	u u u.
Collection de Montalambert, rue de la Roquette.	v v v.
Collection de Fourneau.	x x x.
Collection des Quinze-Vingts	y y y.
Chez le citoyen Domi, plaqueur, rue de la Verrerie.	z z z.
Chez le citoyen Merklein, rue d'Enfer ou rue de Choiseuil, à la régie	É É É.
Chez le citoyen Rimbaut, outils à faire des métiers à bas, rue Bafroi, près Popincourt	a a a a.
Chez le citoyen Piquefort, machines à filer le coton.	b b b b.
Collection de feu Bertin.	c c c c.
Archives du Palais	d d d d.
Collection d'histoire naturelle du ci-devant sémi- naire de Saint-Sulpice	e e e e.
Maison Massiac.	f f f f.
Dépôts chez les notaires.	g g g g.
Machines rapportées d'Angleterre par le citoyen Turc, et qui sont en dépôt chez divers particuliers.	h h h h.
Maison du ci-devant Monsieur, à Brunoi	i i i i.
Académie de musique.	j j j j.
Le Temple.	k k k k.

Instruction par la commission temporaire des arts. B

L'isle Adam l l l l l.
 Missions étrangères, rue du Bacq. m m m m.
 Collection de Pelletier, rue de l'Éperon n n n n.
 L'Oratoire (1). o o o o.
 etc. etc. etc.

§. - I I I.

Exemples d'étiquettes à placer sur les objets que la commission des arts inventorie.

60. a	60. a	60. a	60. a	60. a	60. a	60. a
A. 1.	A. 1.	A. 1.	A. 1.	A. 1.	A. 1.	A. 1.
1.	- 2.	- - 3.	- - - 4.	5.	6.	7.

E X P L I C A T I O N.

- 60. — désigne le département de Paris.
- a. — indique la collection de la ci-devant académie des sciences.
- A. — marque la section d'histoire naturelle.
- 1. — Ce chiffre, qui suit A, annonce que c'est la classe de minéralogie A. 1. qui a fait l'inventaire.
- | — Cette croix simple annonce que l'objet est remarquable par ses caractères, ou par sa belle conservation, et qu'il peut servir à l'enseignement : on pourroit aussi le désigner par une seule étoile *.
- |- — Cette croix double désigne les objets rares, précieux, et par conséquent très-remarquables : on pourroit les indiquer par deux étoiles **.
- |-|- — Les objets les plus rares et les plus précieux pourroient être marqués d'une croix triple, ou désignés par trois étoiles ***.
- 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. etc. est la série des numéros par lesquels les objets sont désignés, et suivant l'ordre desquels ils sont placés et écrits sur l'inventaire.

(1) O ne doit pas être surpris de voir sur cette liste les noms d'un grand nombre d'établissémens actuellement supprimés, mais où se trouvent encore des collections qui doivent être inventoriées et recueillies par les différentes sections de la commission des arts.

Plan des divisions principales d'un cahier d'inventaire.

1	2	3	4	5	6
Places.	Numéros des objets.	Nombre des objets sous le même numéro.	Nomencla- ture et courte description des objets.	Notes sur l'état de con- servation ou autres.	Signes de remarque.

Plan des divisions principales d'un catalogue méthodique.

1	2	3	4
Numéros placés sur chaque objet.	Nombre des objets sous le même numéro.	Nomenclature et courte description des objets.	Signes de remarque.

Dans ces divers travaux, ce sont des commissaires du département de Paris qui apposent et qui lèvent les scellés; et à chaque section est remis un cachet particulier, portant le signe qui lui est propre, et dont elle se sert pour apposer les scellés intérieurs, toutes les fois qu'elle croit devoir recourir à ce moyen de sûreté.

Les scellés.

Il est des soins qu'il seroit inutile de prescrire, et que le zèle du patriotisme peut seul inspirer; de ce nombre sont ceux que les membres de la commission des arts se sont donnés, pour faire rentrer dans les domaines de la nation des morceaux qui en avoient été distraits. Ils n'ont rien négligé pour découvrir

Soins particuliers.

dans quelles mains étoient ces objets (1). Après des informations longues et pénibles, ils l'ont appris, et la plupart sont maintenant replacés dans les collections d'où ils n'auroient jamais dû sortir.

Il est un autre genre de service qu'on doit encore à la commission des arts. Des morceaux précieux et rares, profondément ensevelis dans les magasins des grandes collections, étoient perdus pour tous les yeux. Les cabinets des ci-devant académies des sciences et de peinture en recéloient plusieurs de ce genre, que les membres de la commission des arts ont découverts dans leurs recherches. Ils seront présentés au public, qui saura les apprécier.

Suite du même travail dans les départemens.

Mais ce n'est pas seulement dans le département de Paris que toutes les richesses littéraires, faisant partie des domaines nationaux, doivent être inventoriées; l'intérêt de la République veut encore qu'elles le soient dans tous les départemens. Deux puissans motifs sollicitent le prompt achèvement de ce travail.

Avantages qui résulteront du prompt achèvement de ce travail.

1°. Lorsque les inventaires de toutes ces collections seront terminés, des agens responsables en seront nommés les gardiens, et toute dilapidation y deviendra dès ce moment impossible. Or, nous sommes informés qu'il s'y commet journellement des dilapidations de divers genres, qu'il seroit difficile d'empêcher, puisque, dans la plupart de ces collections, ni la valeur, ni même l'existence des morceaux précieux qui s'y trouvent, ne sont constatées par aucun titre connu (2).

2°. Après l'achèvement de ce travail, l'état des arts et des sciences dans les départemens sera déterminé sous ces deux principaux rapports : par les procès-verbaux ou inventaires, il le sera sous celui de la topographie; il le sera, par les tableaux méthodiques, sous celui des diverses branches des connoissances humaines; de sorte que les législateurs sauront avec la plus grande précision quelles contrées sont suffisamment pourvues des objets nécessaires à l'enseignement, et quelles sont aussi celles où il n'y en a point assez, et qu'ils pourront

(1) Plusieurs avoient été confiés à des notaires; d'autres à des domestiques émigrés, ou à des particuliers chez lesquels ils étoient en dépôt.

(2) Dans la plupart de ces collections, il n'y a pas même de catalogue où soit portée la série des objets.

sans peine, à l'aide des catalogues méthodiques qui leur seront remis, trouver, organiser et mouvoir les nombreux ressorts de cette importante machine, sans laquelle l'édifice républicain, c'est-à-dire, le gouvernement de la raison et des mœurs, ne pourroit long-temps se soutenir.

Si les citoyens des départemens craignent que, cédant au desir peut-être trop répandu de tout porter vers un centre, on n'eût formé le projet de leur enlever les richesses littéraires qui sont maintenant en leur pouvoir, nous leur rappellerions que la Convention nationale a défendu, par son décret du 28 frimaire de l'an second, *tout autre déplacement que celui que la conservation même des objets* (1) *pourra nécessiter.*

Les commissaires n'auront pas le droit de faire porter les objets inventoriés hors des départemens dans l'étendue desquels ils seront placés.

Plusieurs questions se présentent à celui qui recherche comment doivent se faire, dans les départemens, les inventaires des collections qui intéressent l'enseignement et les arts.

Inventaires dans les départemens.

1°. Comment procédera-t-on au choix des commissaires qui en seront chargés ?

2°. Quel sera leur nombre ?

3°. Quelle sera la marche de leurs travaux ?

1°. Les motifs qui ont déterminé les législateurs à soumettre l'administration des écoles communes à l'autorité des districts, les ont engagés à prendre les mêmes mesures pour tout ce qui concerne, dans les départemens, les inventaires à dresser des objets relatifs à l'instruction et aux arts. Les citoyens qui devront en être chargés seront donc choisis par les districts, sous leur responsabilité, et de concert avec les sociétés populaires de leur arrondissement. C'est dans ces sociétés que tous les bons citoyens sont réunis; c'est là que le zèle du patriotisme n'est arrêté par aucun obstacle. Ces sociétés, qui ont tant de fois sauvé la République, sont invitées à concourir aujourd'hui de tous leurs moyens à consolider les bases de l'enseignement: ce qui est régénérer et sauver encore une fois la patrie. Cette instruction leur sera remise; et pénétrées de son esprit, elles chercheront, elles trouveront sur leur territoire (car rien n'échappe à leur surveillance) toutes les collections et les dépôts qui intéressent les arts et sur lesquels la nation a des droits. En même temps, elles chercheront et elles trouveront encore des citoyens dignes de l'es-

Choix des citoyens qui en seront chargés.

Districts.
Sociétés populaires.

(1) Article VII de ce décret.

time publique, auxquels sera confié l'examen des objets contenus dans ces dépôts. Probité, civisme, instruction, sont des qualités indispensables dans les commissaires qui en seront chargés. Ces qualités seront réunies dans ceux auxquels les sociétés populaires donneront leurs suffrages ; car l'intérêt du peuple ainsi l'ordonne. Les districts, en se concertant avec elles, seront assurés de faire un bon choix, et le vœu de la Convention nationale sera complètement rempli.

Nombre des
Commissaires.

2^o. Il est impossible d'indiquer d'une manière précise le nombre de ces commissaires. Ce nombre doit être proportionné à l'étendue de leurs travaux, et il sera, comme le choix de ces citoyens et avec les mêmes mesures, fixé par les districts (1) :

Il est hors de doute que le même citoyen réunissant toutes les conditions requises, pourra être nommé par plusieurs districts, où il fera successivement les inventaires des objets qui concernent l'instruction et les arts.

Leurs travaux.

La marche à suivre par les commissaires des districts nous paroît facile à tracer.

Pour que ce grand travail ait de l'ensemble dans toutes ses parties, il convient que la rédaction des inventaires dont ces citoyens seront chargés, soit conforme aux tableaux adoptés par la commission des arts ; en conséquence on prendra les mesures suivantes :

1^o. Il sera dressé un état exact des diverses collections et dépôts qui intéressent l'instruction dans l'étendue de chaque district, et sur lesquels la République a des droits, et chacun de ces dépôts sera désigné par une lettre, comme on a fait pour les collections du même genre qui sont à Paris.

2^o. La distribution des travaux confiés aux commissaires des districts se fera dans l'ordre des grands articles ou sections adopté par la commission des arts, dont chacun sera exprimé par une lettre particulière, ainsi qu'il a été exposé au commencement de cette instruction (2), et la rédaction des inventaires à dresser pour chacun de ces articles ou sections sera répartie entre les commissaires, à raison de leur capacité et de leurs connoissances diverses.

(1) On présume qu'en général trois ou quatre commissaires suffiront pour l'étendue de chaque district.

(2) Voyez ci-dessus le tableau des sections de la commission des arts.

3°. Sur chaque objet inventorié sera placée une étiquette portant le numéro du département, avec les autres signes ou caractères indiqués ci-dessus, en parlant de la commission des arts.

4°. Il sera dressé, pour chaque collection, autant d'inventaires particuliers qu'il y aura d'articles principaux ou de sections dans le nombre des objets dont elle sera composée, et chaque inventaire sera conforme aux modèles que nous avons indiqués plus haut.

5°. Les commissaires des districts n'auront à dresser que les inventaires des collections ou dépôts. Les catalogues méthodiques ou systématiques, qui doivent en être tirés, seront rédigés par la commission des arts, afin que toutes les parties de ce travail important soient fondées sur les mêmes bases et dirigées par le même esprit (1).

6°. Les commissaires prépareront deux exemplaires des inventaires faits sur place. L'un de ces inventaires sera conservé dans les archives du district sur le territoire duquel il aura été dressé; l'autre sera remis au comité d'instruction, duquel chaque district recevra la portion du catalogue raisonné qui comprendra les objets inventoriés et déposés dans son sein.

7°. La prudence demande, comme mesure de sûreté, que toutes les opérations des commissaires se fassent en présence d'un des officiers municipaux de la commune sur le territoire de laquelle la collection sera placée. Cet officier municipal levera les scellés extérieurs, avant que le travail commence; il les appliquera chaque jour, lorsque le travail sera fini; et lorsque les inventaires seront clos, les scellés demeureront en place, jusqu'à ce que la collection soit définitivement organisée, et qu'un catalogue exact ait été remis à un gardien responsable de tous les morceaux qui y seront indiqués et brièvement décrits.

8°. Les commissaires des districts correspondront avec le comité d'instruction publique, auquel il sera rendu compte des doutes à lever, des difficultés à résoudre et des obstacles qui pourroient retarder l'exécution de la loi.

9°. La nouvelle commission étant instituée pour toute l'étendue de la République, ses membres seront envoyés dans les départemens toutes les fois que le comité d'instruction y

(1) Voyez le modèle des catalogues raisonnés ou méthodiques.

jugera leur présence utile pour quelque opération ou surveillance relative aux objets dénommés dans le décret qui l'établit (1).

Réflexions sur ce qui concerne chacune des sections en particulier.

A ces considérations générales nous avons pensé qu'il seroit utile d'ajouter les réflexions suivantes sur ce qui concerne chacune des sections en particulier.

SECTION PREMIÈRE.

Histoire naturelle A.

Histoire naturelle en général,

L'histoire naturelle se divise en trois grandes classes; savoir, l'histoire naturelle des minéraux, celle des végétaux, et celle des animaux (1), qui, dans les inventaires, comme dans les catalogues méthodiques, doivent être traitées séparément.

La conservation des objets, soit dans les lieux de dépôt, soit dans le transport, est un des soins dont les commissaires doivent sur-tout s'occuper.

Conservation des objets dans les dépôts,

1^o. Dans les lieux de dépôt, l'humidité, la sécheresse excessive, les insectes et la poussière sont les causes des détériorations les plus ordinaires.

(a) Par l'humidité, les étiquettes se détachent, les plantes se détruisent, les dépouilles des animaux s'altèrent; plusieurs produits chimiques et quelques minéraux se décomposent; les instrumens se rouillent; les dessins et les tableaux se gâtent.

On dissipe l'humidité, en renouvelant l'air dans un temps sec, en l'échauffant avec des poêles, et en nettoyant les objets avec soin. Quelques-uns peuvent être recouverts d'un vernis qui empêche l'humidité de les atteindre,

(b) La sécheresse excessive est un effet de la grande chaleur. Elle rend les plantes et les dépouilles des animaux cassantes, et elle volatilise les liqueurs conservatrices. On la prévient, en garantissant les dépôts des rayons du soleil, et en les ouvrant, dans les temps chauds, seulement pendant la nuit.

(1) La commission temporaire des arts est établie pour l'exécution de tous les décrets concernant la conservation des monumens, des objets de sciences et d'arts, leur transport et leur réunion dans des dépôts convenables. — Article II du décret du 28 frimaire de l'an second.

(2) C'est-à-dire, la minéralogie, la botanique et la zoologie.

L'amalgame,

L'amalgame, telle que le citoyen Daubenton l'a fait préparer pour le muséum national d'histoire naturelle, est employée avec le plus grand succès, pour empêcher l'évaporation (1). L'usage de cette amalgame est un des nombreux services rendus par ce citoyen aux sciences qu'il cultive.

Amalgame.

Au défaut d'amalgame, on a recours aux luts de différentes sortes. On peut se servir, dans cette vue, d'un parchemin collé et verni avec une dissolution épaisse de cire d'Espagne dans l'alkool, c'est-à-dire, dans l'esprit-de-vin très-pur. Lorsque les bocalx peuvent être bouchés avec du liège, nous proposons de lui faire subir la préparation suivante, qui a réussi pour conserver les liqueurs les plus volatiles : elle consiste à faire tremper quelque temps le liège dans une composition de trois parties de cire et d'une de suif, tenues liquides à un degré de chaleur qui ne soit pas capable de faire boursouffler le liège. Le bouchon se trouve ainsi couvert d'un enduit flexible, qui en pénètre les pores et qui empêche toute évaporation. On se sert encore, pour recouvrir les bouchons de liège, d'un mélange fait avec quatre parties de brai, d'une partie de soufre et d'une demi-partie de suif, bien fondues ensemble. Cet enduit doit être appliqué chaud (2).

Luts de différentes sortes.

Lorsque le volume des liqueurs conservatrices est diminué, on y supplée, en y ajoutant une quantité suffisante d'une liqueur nouvelle.

Liqueurs conservatrices.

Les conditions requises pour le succès des liqueurs conservatrices en général, sont que les substances animales ou végétales y conservent au moins une partie de leur souplesse, et que ces liqueurs offrent une grande limpidité. A cet effet, on se sert d'alkool, étendu dans une suffisante quantité d'eau distillée (3), ou, plus simplement, d'eau-de-vie, blanchie

(1) Voyez la manière de préparer et d'employer cette amalgame, dans le Tome III. in-4^o de l'Histoire naturelle, générale et particulière, p. 193 et suiv.

(2) Le citoyen Sue bouché de la manière suivante les bocalx où ses pièces d'anatomie sont conservées dans des liqueurs. Il place un rond de verre sur le bocal; il met un morceau de papier huilé par-dessus; il recouvre ce premier parchemin avec un morceau de plomb laminé, sur lequel il applique un second morceau de parchemin trempé dans l'huile colorée avec le noir-de-fumée; il lie ce parchemin autour du bocal avec une corde très-fine, et il la serre le plus qu'il est possible.

Albinus employoit l'eau-de-vie de grain; et plusieurs se servent d'eau-de-vie de genièvre, ou de tafia, pour conserver les substances animales.

(3) On se souviendra que l'esprit-de-vin devient laiteux, lorsqu'on le mêle avec de l'eau qui n'est pas pure.

Instruction par la commission temporaire des arts. C

avec un tiers ou même moitié d'eau très-limpide. Au muséum national d'histoire naturelle, on emploie l'eau-de-vie ordinaire, blanchie à l'alambic, en réunissant les produits du commencement, du milieu et de la fin de la distillation (1).

Quelques-uns se servent, au lieu d'alkool, ou d'eau-de-vie, de vin rouge, sur lequel on a versé de la dissolution nitreuse de mercure. Ainsi, le vin a perdu sa couleur, et la liqueur filtrée conserve aux substances animales presque toute leur flexibilité.

La liqueur de Guyot, mise en usage avec un grand succès pour la conservation des substances végétales et animales, mérite aussi la plus grande attention. Nous pensons qu'on nous saura gré d'en publier ici la formule, qui n'est point connue des gens de l'art (2).

On a fait des essais analogues, et qui ont réussi, pour la conservation des substances végétales et animales, en mêlant tantôt une partie d'alkool avec trois parties d'eau, sans aucune autre addition; tantôt un huitième de bonne eau-de-vie avec sept parties d'eau. Deux remarques doivent être faites ici. La première est que ces liqueurs, au rapport de Camus, de Duhamel et de Baron (3), gèlent à quatre degrés au-dessous de 0 (4); ce qui n'arrive point à celles qui contiennent l'alkool dans une proportion plus grande. La seconde

(1) Voyez Tome III de l'Histoire naturelle, page 173.

(2) Pour la préparer, on prend vingt pintes de la meilleure eau-de-vie de Cognac, dont on retire, par la distillation, cinq pintes d'esprit-de-vin. On ajoute ensuite à ce qui reste parties égales d'eau de puits et une livre de fleurs ou de feuilles de lavande verte; on distille de nouveau et jusqu'à siccité: cela fait, on prend onze parties de l'esprit-de-vin qui a passé dans la première distillation; on les mêle avec soixante-neuf parties d'eau de puits, et on ajoute à ce mélange parties égales de la liqueur fournie par la seconde distillation. On obtient ainsi la liqueur conservatrice de Guyot, qui est de la plus grande limpidité, dont la saveur est un peu amère, dont l'odeur est légèrement aromatique, qui ne contient guère qu'une partie d'alkool sur treize parties d'eau, et qui n'exige qu'une dépense très-modique.

(3) Extrait d'un rapport fait en 1754 à la ci-devant académie des sciences, par Camus, Duhamel et Baron. Ce rapport nous a été communiqué par le citoyen Daubenton.

(4) On voit dans la collection de la ci-devant académie des sciences, une suite nombreuse de bocaux où des substances végétales sont renfermées dans la liqueur de Guyot, qui est de la limpidité la plus parfaite, et qui n'a pas éprouvé la plus légère évaporation: ces substances végétales y sont très-bien conservées; et depuis plus de trente années, malgré le froid des hivers les plus rigoureux, il ne s'y est fait aucune congélation.

remarque est que les couleurs végétales sont souvent un peu altérées par l'action de ces liqueurs ; mais les corps qui y sont plongés ne perdent point leur flexibilité.

L'expérience nous a montré que l'eau alumineuse (1) est aussi très-propre à conserver ces sortes d'objets , sur-tout dans les transports. Au point de saturation , elle agit d'une manière sûre ; mais elle donne aux fibres animales une trop grande rigidité.

L'acide sulfurique ou vitriolique , étendu dans une suffisante quantité d'eau , auroit sans doute la même propriété ; car il est très-probable que l'un ne doit sa vertu astringente qu'à l'acide sulfurique qui est en excès dans ce sel.

On prépare aussi des liqueurs conservatrices , en mêlant de petites quantités de quelqu'un des acides minéraux à l'esprit-de-vin ou à l'eau-de-vie de grain. Monro ajoutoit , à petites doses , l'acide nitrique aux liqueurs spiritueuses ; d'autres préfèrent l'acide muriatique ou marin.

L'esprit-de-vin distillé avec le poivre noir , le petit cardamome et le camphre formoit la liqueur conservatrice dont Ruysch faisoit usage. En général il affoiblissoit l'esprit-de-vin , en y mêlant une troisième partie d'eau.

N'oublions pas d'ajouter qu'avant de plonger les organes des animaux dans les liqueurs conservatrices quelconques , il faut les bien nettoyer , les laver et les faire dégorger dans plusieurs bains successifs d'eau simple , à une douce température.

(c) Plusieurs espèces d'insectes attaquent les collections d'histoire naturelle. On en prévient les dangers par des soins assidus. La fumigation avec le soufre est un procédé utile , mais qu'il faut employer à propos et toujours avec économie ; car l'action trop répétée de cette vapeur rend les substances animales , sur-tout les plumes , très-cassantes , en même temps qu'elle altère à la longue toutes les couleurs.

Rappelons ici que la vapeur du soufre ne produit aucun effet marqué sur les œufs des insectes ; qu'elle n'agit que sur les larves et sur les insectes parfaits. C'est donc vers la fin du mois frimaire et dans le mois nivôse qu'il faut sur-tout y recourir , parce que c'est alors qu'éclosent les larves des teignes et des anthrènes.

On fumige aussi dans l'été , et en général , toutes les fois

(1) On se sert , dans les mêmes vues , d'une eau rendue active par le mélange du vinaigre ou du sel marin ; et plusieurs y ajoutent encore une petite quantité de sublimé - corrosif.

que les substances animales à conserver paroissent en avoir besoin ; mais alors il faut employer ce moyen à divers intervalles, afin d'agir plus efficacement sur les larves des dermestes, qu'on voit éclore depuis le printemps jusqu'à l'automne (1).

Nous indiquerons encore ici deux préparations qui diffèrent très-peu l'une de l'autre, et dans lesquelles plusieurs naturalistes ont une grande confiance. L'une a été publiée par le citoyen Nicolas, chymiste de Nanci. L'autre nous a été remise par le citoyen Dufresne, naturaliste résidant à Paris, qui s'en est servi pour sa collection (2) avec un grand succès, et qui nous a permis de la rendre publique.

(1) Les bruches attaquent aussi les collections d'oiseaux et d'insectes ; elles éclosent dans le printemps, dans l'automne et dans l'hiver. Voyez dans l'Encyclopédie méthodique, l'ornithologie de Mauduyt ; discours généraux, pages 462, 463 et suiv. — On y trouvera tous les moyens de conservation discutés et exposés dans les plus grands détails.

(2) Préparation publiée par Nicolas.

Prenez d'eau de chaux, la plus forte possible, huit livres ;
— d'arsenic en poudre, quatre onces ;
— de potasse, une livre et demie.

Faites bouillir ces trois substances dans une bassine de cuivre pendant un demi quart-d'heure ; — passez ensuite la liqueur à travers un linge, et jetez le résidu. — Ajoutez à la liqueur : de savon blanc coupé par morceaux, une livre et demie. Faites cuire le tout jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse, ayant attention d'agiter continuellement le mélange avec une spatule de bois ; puis ajoutez :

D'alun de roche pulvérisé, une demi-livre ;

De camphre réduit en poudre par l'intermède d'un peu d'esprit-de-vin, deux onces.

Mélez le tout et conservez-le dans des pots de grès ou de verre, et réservez pour l'usage.

On enduit intérieurement avec cette préparation les peaux que l'on désire de conserver. — Voyez le *Précis des leçons publiques de chimie*, etc, publié par Nicolas, médecin de Nanci, tome II, pages 295, 297, 305, 310, 312 et suivantes.

Préparation remise par Dufresne, sous le nom de savon métallique.

Prenez de camphre réduit en poudre dans un mortier, à l'aide d'une petite quantité d'esprit-de-vin, une once deux gros ;

— d'arsenic, huit onces ;

— de savon blanc, huit onces ;

— de sel de tartre, trois onces ;

— de chaux pulvérisée, un gros.

On coupe le savon par morceaux, ou on le râpera, s'il est bien sec : on le mettra seul dans un vase, sur un feu doux, ayant soin de le remuer, jusqu'à ce qu'il soit réduit en pâte ; s'il fond difficilement, on y ajoutera de temps en

(d) La poussière détruit, décolore et altère la plupart des corps auxquels elle s'attache. On se sert, pour l'enlever, d'époussetoirs, de plumes, de pinceaux, de poils doux ou de soufflets.

On prendra garde de déplacer ou de perdre, dans ce travail, les étiquettes qui pourroient être décollées.

2°. Le transport nuisant en général à la conservation des objets, on ne doit le permettre que dans les cas d'une absolue nécessité, et avec les soins les plus grands. Plus les morceaux sont fragiles, plus ils ont besoin d'être enveloppés avec précaution de papier doux, et ensuite environnés de corps

Conservation
des objets dans le
transport.

temps quelques gouttes d'eau, et ensuite le sel de tartre; après l'avoir ôté du feu, on y mêlera l'arsenic avec une spatule de bois, et enfin la chaux en poudre et le camphre, et on conservera la préparation pour l'usage.

On s'en sert comme il suit: — Lorsque la peau de l'oiseau ou du quadrupède aura été bien dépouillée, on étendra cette préparation avec un pinceau sur toute sa face interne, avec la précaution d'en mettre une plus grande quantité vers l'anus, afin de préserver le croupion, qu'en est obligé de laisser pour soutenir les plumes de la queue. Ce moyen est suffisant pour tous les oiseaux, depuis le plus petit jusqu'à ceux qui sont de la grosseur du pigeon.

Pour les oiseaux de la grosseur d'un faisan et au-dessus, lorsque la peau de l'animal sera prête à être cousue, on versera un peu de la drogue dans la filasse qui remplit le corps de l'oiseau.

Pour les oiseaux volumineux, on doit former avec de la filasse deux boules aplaties, qu'on enduira profondément de la drogue, et que l'on placera sous les ailes, lorsque la préparation sera finie.

On emploiera une plus grande quantité de la drogue dans la préparation des quadrupèdes, et on étendra de plus une certaine quantité de la liqueur suivante sur les endroits où la drogue de l'intérieur n'aura pu pénétrer.

Prenez de savon métallique, préparé comme il est prescrit ci-dessus, dix onces;

— de sublimé corrosif, une once deux gros;

— de camphre, une once;

— d'aloës, quatre gros.

Mettez le tout dans un bocal, avec trois chopines d'esprit-de-vin; fermez le bocal avec un rond de verre dont les bords seront garnis de mastic de vitrier: exposez le bocal ainsi fermé à la chaleur du soleil pendant un mois, ou à une douce température dans un laboratoire; passez le tout à la chausse, et conservez dans un flacon bouché à l'émeri. On étendra cette préparation avec un pinceau sur les oreilles, le nez, les pattes et sur la queue des quadrupèdes, et on peignera avec un peigne fin les poils qui en auront été enduits.

On emploiera de même le savon métallique pour les poissons et pour les reptiles.

Pour les papillons et en général pour les insectes, on emploiera le savon métallique encore plus délayé; on le teindra avec de l'encre pour les insectes noirs, ou d'une autre manière pour ceux qui sont d'une couleur différente, et on n'en mettra que sous l'animal seulement.

Voyez aussi la manière d'empailler les animaux, par *Manesse*.

mous, tels que des rognures de papier, de la bourre, de la mousse sèche, de la filasse, de la laine ou du coton. On pourroit même se servir de son (1) ou de graines légères qui remplissent facilement les vides.

Ces moyens suffisent pour les morceaux fragiles et légers: mais, lorsque la pesanteur est jointe à la fragilité, comme dans la plupart des échantillons de minéralogie, chaque objet doit être fixé (2) dans une boîte particulière; car, si plusieurs de ces morceaux étoient rangés ensemble dans la même caisse, ces corps, agités par le mouvement de la voiture, s'enfonceroient dans les matières molles dont ils seroient entourés; d'où il résulteroit des vides, des frottemens, et la destruction des angles et des reliefs des substances qui parviendroient à leur destination usées et arrondies, comme si elles avoient été roulées par les eaux.

Souvent on réussit à conserver les morceaux les plus fragiles, en les recouvrant de gros papier gris bien collé, après les avoir enveloppés de matières molles. Le papier se dessèche et acquiert une grande solidité.

Lorsqu'il y a peu d'espace à parcourir, le transport sur des brancards est celui qu'il convient de préférer. Il exige quelquefois des emballages légers; mais, en général, il ne fatigue point les objets. Les pièces d'anatomie par corrosion ne peuvent guère être transportées autrement.

Histoire naturelle
en particulier.
Minéralogie.

MINÉRALOGIE. A. 1. — Les morceaux de minéralogie seront divisés en quatre classes bien distinctes.

La première contiendra les objets de rebut. Ce sont ceux qui, au jugement des personnes les plus versées dans cette étude, ne paroissent intéressans ni par leur utilité pour les essais, ni par leur rareté, ni même par leur conservation. On les comptera, et on les inscrira sous un seul numéro.

Dans la seconde classe seront compris les objets propres à entrer dans des suites. Ceux-là sont bons à conserver, à raison de leurs caractères, ou du lieu d'où ils ont été envoyés, ou

(1) Le son étant utile pour la nourriture des animaux domestiques, il conviendra d'y substituer, pour l'emballage, dans la circonstance actuelle, les épluchures ou vannures de sarrasin ou bled noir. Les caisses qui renferment des objets emballés avec ces matières tenues, doivent être très-exactement closes et fortement clouées.

(2) Voyez la manière de fixer ces objets, article *Minéralogie*.

de leur utilité pour les essais, sans être remarquables par leur conservation ni par leur rareté. Ils seront décrits en peu de mots, et dans les inventaires seulement. On se contentera d'indiquer leur numéro dans les catalogues méthodiques; et plusieurs, s'ils sont de la même espèce, peuvent être inscrits sous le même numéro (1).

Dans la troisième classe seront rangés les objets remarquables et qui sont vraiment propres à l'instruction. Ceux-ci seront sur-tout utiles à la démonstration des systèmes par leurs caractères bien prononcés, par leur belle conservation ou par leur volume. Ils seront décrits avec plus de détails que les précédens, et chacun d'eux portera son numéro particulier, par lequel ils seront seulement indiqués dans le catalogue méthodique (2).

A la quatrième classe appartiennent les objets rares ou capitaux, qui sont remarquables sous tous les rapports. Ils seront décrits plus exactement que les autres. Chacun sera désigné par un numéro, et leur description sera portée toute entière sur les catalogues méthodiques (3).

Nous renvoyons d'ailleurs aux généralités, pour ce qui concerne la manière de dresser les inventaires, la forme à donner aux étiquettes, ainsi que l'art de conserver et de transporter les objets.

Il nous suffira d'ajouter les remarques suivantes :

1°. Quoique les minéraux soient en général peu susceptibles d'altération, cependant il ne faut pas les laisser exposés à l'air, à la poussière ou à l'humidité. On les placera sous des caisses, ou dans des armoires vitrées, au défaut desquelles on les enveloppera soigneusement dans plusieurs feuilles de papier ficelées.

2°. Il est des morceaux plus délicats et plus fragiles, portant des cristaux, ou couverts d'efflorescences de couleur et d'un tissu comme satiné ou velouté, que le moindre frottement altère. Tels sont les schorls en aiguilles déliées comme des cheveux et fragiles; certains groupes de cristaux de sélénite, et les stalactites calcaires, connues sous le nom impropre de *flos ferri*; telles sont les efflorescences soyeuses. De pareils morceaux exigent les précautions les plus grandes. On les placera sous les

(1) Une simple croix -|- , ou une seule étoile *, est le signe dont on est convenu pour les faire connoître.

(2) Ils seront indiqués par une double -|-|- , ou par deux étoiles **.

(3) On les désignera par une triple croix -|-|-|- , ou par trois étoiles ***. Ainsi on reconnoîtra facilement, et au premier coup-d'œil, les quatre classes ou principales divisions de chaque grand genre.

caisses le plus exactement fermées; et, si on les transporte, on les emballera dans des boîtes particulières, avec tous les soins que nous avons indiqués plus haut, auxquels on doit ajouter les mesures suivantes :

Lorsque les objets sont très-déliçats, les corps les plus mollets, tels que le coton, ou les houppes soyeuses de l'apocyn, n'empêchent pas leur ballottement dans le transport. Ils se brisent contre ces corps, qui ont de plus l'inconvénient de s'embarrasser dans leurs aspérités, et de ne pouvoir en être retirés sans briser une partie des objets que l'on veut conserver.

Il faut alors les fixer au fond des boîtes séparées qui les contiennent; et on les fixe soit avec de la colle, avec de la cire d'Espagne, ou avec de la cire d'abeille rendue très-gluante par le mélange d'un quart de térébenthine, que l'on y incorpore à l'aide d'une douce chaleur; soit avec des épingles; soit avec des fils de fer, ou des ficelles passées par des trous au travers du fond des boîtes; soit enfin à l'aide de petites traverses ou supports en bois, cloués adroitement, et qui maintiennent les objets, sans les endommager.

Ces divers moyens (1) fixent les morceaux, de sorte que toute la partie que l'on veut conserver étant absolument libre, on n'a plus à craindre pour elle que la rudesse des chocs. On évite ce dernier inconvénient, en emballant les boîtes les plus précieuses dans des matières molles, lesquelles ne transmettent pas facilement les chocs que reçoivent les caisses. C'est surtout en les descendant de voiture qu'on doit recommander de ne pas les poser rudement. Alors il faudra détacher les objets. La colle n'est pas facile à rompre. La cire se fond aisément, à l'aide d'un fer chaud. Les fils de fer et les ficelles se relâchent sans peine, et sont un excellent moyen; mais les traverses, les clous et les supports, demandent, pour être enlevés, beaucoup de patience et d'adresse.

3°. Les matières terreuses, sablonneuses ou pulvérulentes, seront enveloppées à part dans des papiers bien pliés, et même collés, si ces substances doivent être soumises à quelque transport. On aura soin de renfermer dans le même papier les notes ou renseignements qui seront écrits sur des feuilles volantes, concernant ces matières; et sur chacun de ces paquets

(1) On peut employer ces mêmes moyens pour le transport des oursins à longues pointes, pour celui de certains insectes, et même pour des végétaux séchés dans du sable, et que l'on voudroit envoyer sans les applatir.

seront

seront placées des étiquettes conformes aux modèles adoptés par la commission des arts.

4°. On donnera la plus grande attention aux collections dans lesquelles seront rangés, suivant l'ordre naturel de contiguité ou de recouvrement, les divers matériaux du sol d'un canton ou d'un district ; car le premier soin que doivent se donner les amateurs de la minéralogie dans les départemens, n'est pas de faire venir de loin et à grands frais des morceaux brillans et rares, mais plutôt de recueillir les substances qui les entourent, et de les placer dans les cabinets de manière à faire connoître leur nature, leurs rapports et leurs destinations diverses. En joignant à l'étude de ces collections celle des premiers élémens de l'agriculture et des fabriques, on saura ce qu'il seroit honteux à un républicain d'ignorer, à quels signes on reconnoît les bonnes qualités d'un terrain, par quels procédés l'argile se change en brique, comment on compose les poteries et le verre, et quels sont les principaux usages des métaux les plus précieux. Nous entendons parler ici, non de l'or, mais du fer et des autres substances métalliques dont on se sert chaque jour avec tant de succès dans les travaux des arts.

5°. Et cependant l'intérêt de la Nation exige que les matières dont le mérite principal consiste dans l'éclat ou dans la rareté, ne soient pas oubliées dans nos grandes collections. Les mines d'or et d'argent, et les pierres précieuses, le diamant lui-même doivent donc y trouver place. Mais, à la suite de ces morceaux, bruts et tels qu'ils s'offrent à l'avidité curieuse des hommes, devraient être placés des modèles des différens genres de travaux auxquels on les soumet. Ainsi, les divers mélanges ou compositions métalliques d'où résultent des degrés différens de couleur, de dureté, de son ou de pesanteur ; ainsi les diverses coupes ou tailles des pierres précieuses devraient former dans ces cabinets des séries complètes où l'art seroit toujours à côté de la science, et où le fondeur, le doreur, le lapidaire et le diamantaire trouveroient l'instruction dont ils auroient besoin. La démolition des châsses et des autres instrumens du fanatisme et de la superstition, fournira un grand nombre de ces matières (1), qu'on inventoriera, que l'on conservera avec soin, et dont on pourra se servir pour former les suites dont nous parlons ici.

(1) Les pierres de peu de valeur pourront être employées utilement, en les faisant servir pour exercer les élèves dans un travail où les artistes français ont toujours occupé le premier rang, qu'il importe de leur conserver.

Instruction par la commission temporaire des arts. D

EXEMPLE d'un cahier d'inventaire fait sur place par la
classe de minéralogie.

60 (1). = a (2). A. 1. (3).

Places.	Signes de remarque.	Numéros des objets.	Nombre des objets sous le même numéro.	Nomenclature et description abrégée des objets.
Armoire. N ^o . 1.	}	1	4	Geodes d'agate.
		2	10	Plaques de marbre d'Italie.
		3	2	Mines de sel de l'île d'Elbe.
		4	1	Groupe de crystal de roche du Dauphiné.
Tiroir. N ^o . 2.	} + - + -	5	1	Mine d'argent corné du Pérou.
		6	1	Topaze de Saxe. — Gros volume.
		7	3	Galènes.
Tiroir. N ^o . 3.	} + - + - -	8	1	Cuvette d'agate orientale. — Diamètre 65 lignes.
		9	1	Coupe de jade. — Diamètre 60 lignes, hauteur 36 lignes.
Caisse. N ^o . 4.		10	1	Crystal octoèdre de Tungsten. — Diamètre 24 lignes.
		11	120	Morceaux qui ne paroissent point mériter qu'on les décrive.
	Remar- quables. 5.		TOTAL. 145.	

EXPLICATION.

- (1) 60. — Département de Paris.
 (2) a. — Dépôt de la ci-devant académie des sciences.
 (3) A. 1. — Section d'histoire naturelle. — Classe de minéralogie.

PREMIER EXEMPLE d'un catalogue méthodique, par la
classe de minéralogie.

60. (1). — a. (2). — A. 1. (3).

GENRE QUARTZEUX.

Quartz en concrétion d'agate.

Signes de remarque.	Numéros placés sur chaque objet.	Nombre des objets sous le même numéro.	Nomenclature et courte description des objets remarquables.
++	1	4	Cuvette d'agate orientale. — Diamètre 65 lignes.
	8	1	
	20	10	
	21	2	
+++	30	1	Plaque d'agate arborisée. — De 48 lignes, sur 54.
	31	1	
+			Groupe de Calcédoine en stalactite. Gros volume.
Remarquables.		TOTAL.	
3.		19.	

EXPLICATION.

- (1) 60. — Département de Paris.
 (2) a. — Dépôt de la ci-devant académie des sciences.
 (3) A. 1. — Section d'histoire naturelle. — Classe de minéralogie.
 + ++ +++ — Signes de remarque. Ce sont des croix simples, doubles ou triples, qui expriment différents degrés progressifs de valeur, tirés de la beauté, de la richesse ou de la rareté des objets.

D 2

SECOND EXEMPLE d'un catalogue méthodique, par la même classe.

60. — a. — A. 1.

ARGENT.

Signes de remarque.	Nombres placés sur les objets.	Nombre des objets sous le même numéro.	Nomenclature avec une courte description des objets remarquables.
++	5	1	Mine d'argent corné du Pérou.
+	42	4	Mine d'argent mer-d'oie d'Allemont. — Gros volume.
++	50	1	Crystal tetraèdre d'argent gris de Baigorry. — Gros volume.
	104	2	
			TOTAL

BOTANIQUE. A. 2. — Les objets qui appartiennent à l'histoire naturelle des végétaux pourront être inventoriés et conservés comme il suit :

Botanique.

I. On réunira par groupes, autant qu'il sera possible, les objets épars d'une même collection, et on les rangera dans cet ordre :

Inventaires.

- (a) — Les plantes vivantes.
- (b) — Les plantes mortes, conservées dans des herbiers, dans des bocaux, ou dans des cadres sous verre.
- (c) — Les fruits, les capsules et les graines.
- (d) — Les racines.
- (e) — Les troncs, les tiges, les branches et les rameaux.
- (f) — Les bois bruts ou travaillés.
- (g) — Les écorces en plaques ou triturées.
- (h) — Les gommes, les résines, et les gommes-résines.
- (i) — Les produits des arts tirés des matières végétales, avec ou sans addition de substances étrangères.
- (j) — Les dessins, les peintures et les gravures des végétaux, ou de quelques-unes de leurs parties.

On n'oubliera point de placer sur chaque objet une étiquette dans la forme adoptée ci-dessus.

Chaque page du cahier de l'inventaire en grand papier (1), comme tous les autres, sera divisée en cinq colonnes, dont les tableaux ci-joints offrent le modèle.

En tête de ces colonnes seront placés les noms systématiques, propres à indiquer les groupes dont suivra l'inventaire.

(1) En tête seront toujours le numéro du département ou du district, le signe de la collection, et celui de la section qui dresse l'inventaire.

PREMIER EXEMPLE.

60. f. A. 2.

Classe première. — Acotyledons.

ORDRE PREMIER.

Fungi. — Les champignons.

Numéros.	Noms Linnéens.	Noms de la collection.	Courte description. Nombre des individus sous le même numéro. Observations. État de conservation.	Noms des pays et des donateurs.
N ^o . 1.	Mucor spæro-cephalus.	Moisissure noire.	Commune sur les pierres et sur le bois pourri.	—
	Laurus Cinnamomum.	Cannelier.	Un individu en caisse, de trois pieds et demi de haut, bien portant et vigoureux.	Apporté de l'île de France, par Martin, en 1788.

(3r)

SECOND EXEMPLE.

60. f. A. 2.

PLANTES SÈCHES.

Classe quatorzième. — Dicotyledons.

ORDRE SEPTIÈME.

Myrti. — Les Myrtes.

Numéros.	Noms Linnéens.	Noms de la collection.	Courte description. Nombre des individus sous le même numéro. Observations. État de conservation.	Noms des pays et des donateurs.
N ^o .	Engemajambos.	Jamvosa.	Trois exemplaires bien conservés, dont un en fleur, et l'autre en fruit.	Apportés de l'Inde, par Sonnerat, en 1782.

Il sera quelquefois plus facile et plus expéditif d'inscrire les objets, à mesure qu'ils se présenteront, sur des cartes, que de les réunir par groupes, et de les distribuer ensuite méthodiquement pour les inventorier. Les cartes étant beaucoup plus faciles à ranger que les objets dont elles offrent les noms, on peut employer cette méthode, de laquelle il ne résultera d'autre inconvénient que celui d'intervertir, dans la distribution, l'ordre des numéros.

Conservation des plantes vivantes.

II. Les mesures de conservation pour les plantes vivantes consistent :

1^o. A faire cultiver avec soin les jardins et les écoles de botanique qui renferment des végétaux en pleine terre.

2^o. A faire fournir aux jardiniers les bois, les paillassons, le tan et le fumier nécessaires pour l'entretien des serres.

3^o. A conserver dans un lieu sec les semences des plantes annuelles, destinées au semis du printemps.

Conservation des plantes mortes.

Pour la conservation des plantes mortes et des produits végétaux, les mesures à prendre sont :

1^o. De faire remplir les vases ou bocaux qui renferment des fleurs, des fruits, ou autres parties des végétaux conservés dans des liqueurs (1).

2^o. De visiter souvent les herbiers qui sont attaqués par les insectes, et de placer les papiers qui les contiennent dans des boîtes fermées avec soin.

3^o. De passer à la vapeur du soufre les fruits et les graines piqués par les vers.

4^o. De faire épouster, et de tenir dans un lieu sec les productions végétales qui peuvent être altérées par l'humidité ou par la poussière.

Transport.

III. Les soins qu'exige le transport des productions végétales varient en raison de la nature des objets.

Les arbres, les arbustes et les plantes vivaces de pleine terre, qui ne sont pas d'un volume trop considérable, peuvent être envoyés à racines nues, liés par paquets, émoussés à leur extrémité, et empaillés dans toute leur étendue. Ces envois se font avec succès depuis la chute des feuilles jusqu'à l'époque

(1) Voyez ce qui a été dit à ce sujet, dans les Considérations sur l'Histoire naturelle en général.

où la végétation commence à se montrer, excepté dans le temps des gelées, lorsque la liqueur du thermomètre est à deux degrés au-dessous de zéro.

Les végétaux vivans, cultivés dans des vases, et qui sont originaires de la zone torride, ou même des tropiques, seront emballés avec de la mousse, du foin ou de la paille battue. On pourra faire voyager ces végétaux depuis le commencement du printemps jusqu'au milieu de l'automne, en observant qu'on doit prendre des mesures pour qu'ils ne restent en route que le moins de temps qu'il sera possible.

Les plantes sèches, composant des herbiers, peuvent être envoyées en toute saison. Il suffira de réunir les feuilles où ces plantes sont contenues, par paquets de 15 à 18 pouces de hauteur, de les serrer entre deux planches fortes, du format du papier qui les renferme, et de les emballer dans des caisses couvertes de toile cirée.

Les graines, les fruits et autres parties de végétaux, conservés dans des bocaux remplis de liqueurs, devront être encaissés avec soin.

Enfin, les bois, les gros fruits et les produits des arts peuvent être emballés dans des caisses, avec la simple précaution de les séparer les uns des autres, afin que, pendant le voyage, le frottement ne puisse les déformer, et que l'humidité ne puisse les atteindre.

ZOOLOGIE. A. 3. — La zoologie comprend l'histoire naturelle des animaux ; savoir, celle des mammifères, c'est-à-dire de l'homme, des quadrupèdes et des cétacées ; celle des oiseaux, des quadrupèdes ovipares et des serpens, des poissons cartilagineux, des branchiostéges et des épineux ; celle des insectes et des crustacées, et celle des vers.

Zoologie.

Les espèces qui manquent le plus dans nos cabinets sont celles de la classe des quadrupèdes, des cétacées, dont nous n'avons que quelques parties ; des oiseaux et des poissons. En général tout ce qui concerne la zoologie doit être recueilli et conservé avec un grand soin ; car, s'il falloit tirer du musée national d'histoire naturelle, des doubles pour établir une seconde collection d'animaux dans un des départemens de la République, il seroit dans ce moment impossible de le faire, au moins de manière à ce que la suite en fût à-peu-près complète.

Instruction par la commission temporaire des arts. B

La première opération pour les animaux comme pour les plantes, sera le rapprochement des objets semblables ou analogues entr'eux.

Les étiquettes peuvent être attachées avec un fil à l'une des pattes, sur-tout pour les quadrupèdes et les oiseaux ; ou collées immédiatement sur les objets, comme pour les poissons secs et pour les coquilles ; ou placées sur les bocaux, les cartons ou papiers dans lesquels sont contenus les objets que l'on inventorie.

La nomenclature sera celle de Linnæus, ou de quelque autre naturaliste célèbre dans la description des animaux.

Si le nom paroît douteux ou s'il est inconnu, on y suppléera par la citation d'une figure ou d'une description consignée dans un ouvrage estimé, ou par le dessin de l'animal.

Le nom vulgaire du pays ne sera point oublié.

Il est des animaux, tels que les vers nus, qui ne peuvent se conserver que dans des liqueurs ; parce qu'ils perdent, en se desséchant, tous les caractères de leurs formes. On ne montre guère les autres vers dans leurs enveloppes ou coquilles ; quelquefois pourtant l'animal est plongé dans les liqueurs spiritueuses avec les valves ou son support, et cette manière, qui n'est point assez répandue, seroit la plus utile pour l'enseignement.

Lorsqu'on transporte des peaux de quadrupèdes empaillées, il faut qu'elles soient bien remplies, pour éviter la déformation et les autres effets de la compression ou du tiraillement.

On aura soin, dans le transport des oiseaux, que les plumes conservent leur direction et leur forme naturelle. On les placera dans les caisses à plusieurs fonds, et les petits oiseaux seront distribués sur des couches alternatives de coton.

Les tableaux ou boîtes d'insectes seront garnis dans tous les sens de petits matelas de crin, et fortement liés entr'eux.

Les coquilles à transporter seront enveloppées de papier doux, et placées sur des couches de coton. Les plus précieuses seront mises à part dans des caisses peu profondes, et traitées d'ailleurs comme les objets les plus fragiles, dont on a parlé ci-dessus.

Les bocaux remplis de fluides conservateurs seront renfermés dans des caisses fortes et divisées par des cloisons proportionnées au volume des vases qu'elles devront contenir.

On consultera d'ailleurs, pour la conservation de ces objets, ce qui a été dit dans les généralités de l'histoire naturelle.

SECTION II.

Physique. B.

On propose aux commissaires d'adopter les divisions suivantes :

Physique.

Première classe. — *Mécanique générale.*

A cette classe se rapportent les instrumens qui servent à la démonstration des lois du mouvement, telles que celles de la gravitation, de la collision, de l'élasticité et de l'équilibre.

On ne comprendra point dans cet inventaire les modèles de mécanique particulière, relatifs aux arts et métiers. Ces objets appartiennent à une section qui leur est spécialement destinée.

Seconde classe. — *L'Hydrostatique.*

Troisième classe. — *La Pneumatique.*

Quatrième classe. — *L'Electricité.*

Cinquième classe. — *L'Aimant.*

Sixième classe. — *L'Optique.*

Septième classe. — *L'Astronomie.*

On voit souvent, dans les cabinets, des instrumens démontés pour la commodité du placement, et qui paroissent délabrés ou incomplets. Quelquefois même ces pièces sont éparées. Il faut les réunir, pour savoir si les machines dont elles font partie sont entières et en bon état. Il n'y a guère que des professeurs, ou des artistes, qui soient capables de faire utilement et promptement ces recherches. Il est donc important que les districts mettent la plus grande circonspection dans leur choix.

La plupart des cabinets de physique des départemens ont été dirigés ou fournis par Nollet, ou par Sigaud de la Fond. Les artistes de Paris qui en ont construit les machines, se sont peu écartés des dimensions prescrites dans les ouvrages de ces deux physiciens. Ces livres se rencontrent par-tout où il y a des cabinets de ce genre; et nous invitons ceux qui feront ces sortes d'inventaires à les prendre pour guides.

S'il se trouve des instrumens que ces physiciens n'aient pas décrits et dont on ne connoisse pas la destination, on en fera une description abrégée, qu'on adressera, avec un dessin, au comité d'instruction publique, qui veillera à ce qu'il en soit fait un prompt rapport.

SECTION III.

Chymie. C.

Chymie.

On trouve dans les laboratoires de chymie, des instrumens et des produits. Les uns et les autres seront inventoriés.

Les instrumens seront divisés en ceux qui sont d'un usage général, et en ceux qui sont destinés à des opérations particulières.

Les produits appartiennent à l'une des trois grandes classes, minérale, végétale ou animale, dont l'histoire naturelle est formée. Ils seront divisés de cette manière, et les subdivisions suivront la série des procédés que l'enseignement de cette science exige. On en pourra comprendre plusieurs sous le même numéro, lorsqu'ils n'offriront que les variétés d'une même opération.

On n'oubliera point l'application de la chymie aux arts, lorsqu'on en rencontrera quelques traces.

Au reste, les inventaires et les catalogues méthodiques seront rédigés conformément aux modèles exposés ci-dessus.

SECTION IV.

Anatomie. D.

Anatomie.

C'est dans le laboratoire de l'anatomiste que reposent les bases immuables de notre égalité.

Les pièces que l'anatomie prépare sont, ou des parties dures, telles que des cartillages, des os, des squelettes naturels ou artificiels; ou des parties molles, c'est-à-dire, des membranes, des muscles, des glandes, des viscères, des vaisseaux ou des nerfs.

1°. Les parties dures ou osseuses forment les squelettes, qui doivent occuper le premier rang dans les collections d'anatomie.

Comme ils sont le soutien de tous les organes, ils offrent la mesure ou l'échelle de leurs diverses positions, de leurs mouvemens et de leur étendue. On y trouve encore les caractères les plus fixes et les plus frappans de l'animal: tels sont ceux des mâchoires, des os inter-maxillaires, des dents, des orbites et de l'arcade zigomatique, du trou occipital, de l'oshyoïde,

des clavicules et des os claviculaires, des côtes et des vertèbres, du bassin, des os de l'avant-bras, de la main et du pied.

2°. Il y a deux manières de conserver les parties molles des animaux. L'une consiste à les dessécher, après les avoir pénétrées de liqueurs spiritueuses ou aromatiques. Dans l'autre manière, on se sert de liqueurs conservatrices, où les objets sont plongés.

Dans la première classe on comprend, 1°. les muscles conservés, soit seuls, soit avec les vaisseaux et une partie des viscères; 2°. les membranes et les diverses expansions, injectées ou non injectées; 3°. les glandes et les viscères pénétrés d'injections et dont on conserve la masse toute entière, ou dont une partie a été détruite par la macération et par l'effet des liqueurs corrosives; 4°. les pièces d'injection proprement dites, qui offrent différentes sections du système, ou le système entier des vaisseaux sanguins ou lymphatiques remplis et dans un état de dessiccation; 5°. enfin les pièces de névrologie sèches, dans lesquelles les branches nerveuses, soutenues par des appuis, forment des distributions analogues à celles qu'Eustache Willis et Vieussens ont représentées dans leurs ouvrages.

En général, les préparations sèches des parties molles ont de grands inconvénients : on n'y trouve ni leur couleur, ni leurs rapports véritables. Elles ont perdu leurs formes par la flétrissure ou par un gonflement excessif, et leur dureté contraste si fort avec la consistance naturelle à ces parties, qu'on ne peut pas en prendre une meilleure idée par le toucher que par la vue. Les pièces dites *par corrosion*, et l'angéiologie en général, sont les seules de ce genre qui méritent l'attention des anatomistes.

La seconde classe a les plus grands avantages sur la première. A l'aide des liqueurs styptiques, spiritueuses ou acidulées (1), on conserve aux organes presque toute leur souplesse, au moins une partie de leur couleur (2), et toutes leurs formes. On peut s'en servir pour les démonstrations, et même pour les recherches. On peut les travailler avec le scalpel, en faire des coupes, et les montrer sous divers aspects au dessinateur. Il n'est point de préparation, quelque délicate qu'on la suppose, qu'il ne soit possible de réserver ainsi, pour être offerte à la vue des

(1) Quelques anatomistes emploient aussi l'essence de térébenthine, comme liqueur conservatrice.

(2) Il faut, pour cela, que les liqueurs conservatrices soient au degré de force convenable, pour ne pas exercer une action trop vive sur les fibres animales.

élèves; et dans un cabinet disposé de cette manière, on pourroit, à tout instant, consulter la nature, vérifier les descriptions, et se livrer à tous les détails d'un bon enseignement.

Anatomie pathologique.

Un autre usage non moins important de ce procédé seroit de conserver les organes et les diverses parties malades, que le couteau du chirurgien auroit extirpées, ou que la mort du sujet auroit mises à la disposition de l'anatomiste. Cette mesure prise dans les hôpitaux, en plaçant à côté des pièces qui montreroient les effets du mal, le tableau précis de son origine, de ses progrès et de sa fin, hâteroit plus que tout autre l'avancement de l'art de guérir.

Instrumens de chirurgie.

Tout ce qui intéresse cet art est important dans un moment où nos frères d'armes, couverts de glorieuses blessures, réclament ses secours au nom de la patrie, pour laquelle ils ont versé leur sang. Il faut rechercher jusqu'à quel point les diverses écoles de chirurgie sont pourvues des instrumens nécessaires à cette partie si précieuse de l'instruction publique. On fera donc un inventaire exact de ces instrumens, en tête desquels on placera, comme on a fait pour la collection du collège de chirurgie de Paris, les instrumens d'un usage commun ou général, en distribuant les autres à raison des opérations auxquelles ils doivent particulièrement servir.

Nous renvoyons, pour la conservation des objets, pour la préparation et le renouvellement des liqueurs conservatrices, pour le transport et autres soins, aux conseils qui sont répandus dans le cours de cet écrit. Nous ferons seulement observer qu'il nous a paru convenable de diviser les pages des cahiers d'inventaire (1) pour les objets d'anatomie, en six colonnes, dont la première nous paroît devoir contenir les noms de l'animal et de l'organe; la seconde, l'indication de la place où sont déposés les objets; la troisième, leur numéro; la quatrième, le nombre des pièces comprises sous le même numéro; la cinquième, des remarques sur la pièce, et sur son état de conservation.

Les pièces d'anatomie artificielle seront inventoriées dans le même ordre que les précédentes, et elles seront conservées avec le même soin.

(1) En tête de ces cahiers doivent se trouver, comme il a été dit ci-dessus, le numéro du département, le signe de la collection, et celui de la section de la commission des arts.

SECTION V.

Mécanique. E.

Arts et métiers

L'étude de la mécanique, considérée sous les rapports des arts et métiers, intéresse tous les membres du corps social; car, de même qu'il n'en est aucun qui puisse se passer des produits des arts, de même qu'il n'en est aucun qui n'éprouve plusieurs fois dans la journée le besoin le plus pressant de leur secours, il n'en est aucun aussi qui ne doive, par son industrie, rendre à ses frères une portion des services qu'il en reçoit. Qu'est-ce que l'homme dépouillé de ses richesses et jeté nu sur une terre qui sera toujours inféconde pour lui, s'il est toujours impuissant pour elle? Le républicain français ne courra point de tels risques. Un atelier sera sa première école; ses mains s'y exerceront dans la pratique des arts, et il saura se mettre au-dessus de tout besoin par son travail, comme il est au-dessus de tout obstacle par son courage, au-dessus de tout préjugé par sa raison.

Un moyen vraiment efficace pour répandre le goût des arts, seroit de réunir dans les chefs-lieux des départemens et d'y ranger avec méthode des modèles de tous les outils qui servent aux fabriques de divers genres; d'y placer, à côté de chaque série d'instrumens ou de machines, une série correlative de leurs produits; de charger des personnes instruites d'en démontrer le mécanisme et les usages, et de préparer ainsi des leçons auxquelles un peuple républicain doit assigner le premier rang, puisque c'est par elles qu'il doit apprendre à se nourrir, à se loger, à se vêtir, et à fabriquer les armes dont il se sert pour maintenir ses droits et défendre sa liberté.

Combien il est à regretter, que l'idée d'un tel projet ne se soit point offerte aux anciens! et combien son exécution eût épargné de tâtonnemens et d'essais! Aucun des efforts de l'esprit n'eût été perdu; on n'auroit pas eu tant de fois les mêmes routes à ouvrir, et les arts ne seroient pas si loin de la perfection à laquelle le temps et le génie peuvent seuls leur faire espérer d'atteindre.

A l'aide des lumières que de telles collections ne manqueroient pas de répandre, on ne verra plus la nation trompée, acheter plusieurs fois le même procédé; ni le charlatan et le copiste s'emparer des récompenses auxquelles l'inventeur seul a des droits.

Des établissemens de ce genre accéléreront encore les progrès de l'industrie nationale. Le commerce d'un peuple périroit bientôt, si le superflu de ses productions ne pouvoit se vendre à l'étranger; et cette vente seroit impossible, si les prix n'étoient point assez bas pour soutenir la concurrence dans les marchés. Or, c'est en s'occupant, avec l'attention la plus soutenue, du perfectionnement des fabriques, qu'on amènera cet ordre heureux de choses où, par le bon choix des moyens, la connoissance approfondie des arts enrichit les nations.

On a lieu d'espérer que tous les bons citoyens feront, chacun dans le lieu qu'ils habitent, une recherche exacte des instrumens et des machines qui sont en usage dans les arts mécaniques, et sur lesquels la nation a des droits; qu'il en sera dressé des inventaires, avec une courte description des objets, et que l'on prendra les mesures les plus certaines pour leur conservation.

Les arts d'agrément avoient des écoles, des académies, des musées; les arts mécaniques étoient demeurés sans protection et sans asyle. La Convention nationale réparera cet oubli.

La collection des arts mécaniques du département de Paris sera, sans doute, organisée la première, parce que, dans ce genre, comme dans presque tous les autres, ce département est le plus riche. On y trouvera tous les outils et machines employés dans les constructions et fabriques de divers genres, et ils y seront distribués en six classes comme il suit :

Première classe. — *Outils de débitage.*

Seconde classe. — *Outils de dressage et de moulure.*

Troisième classe. — *Outils de perçage.*

Quatrième classe. — *Le tour et les outils qu'il suppose.*

Cinquième classe. — *Outils à faire les vis et les écroux.*

Sixième classe. — *Outils pour construire les engrenages.*

On remarquera dans cette collection, au premier rang, les instrumens perfectionnés du labourage.

On y trouvera les outils inventés par Vaucanson, pour la construction des moulins à soie; les moulins à soie eux-mêmes; les machines propres au cardage et à la filature du coton; les métiers à fabriquer les étoffes dans toutes les largeurs avec la navette volante; des moyens mécaniques pour la réduction des marches et les changemens de navettes à employer

employer pour les étoffes de différentes couleurs ; des métiers propres à fabriquer plusieurs pièces d'étoffe à-la-fois ; les machines à faire les lacets, les cordonnets ; des métiers à tricot ordinaire, à tricot sans envers, à mailles fixes, à peluche, à tricot sur chaîne ; des métiers à dentelle ; avec un grand nombre d'autres machines ou modèles de machines employées dans les divers ateliers des arts.

Les noms des artistes qui auront enrichi la collection de leurs découvertes, seront soigneusement cités. Leurs portraits seront même reçus avec reconnaissance, pour conserver le souvenir des formes sous lesquelles l'humanité, les talens et le dévouement au bien public se plaisent à se montrer.

S E C T I O N V I.

Géographie et Marine.

L'étude de la géographie est sur-tout nécessaire aux peuples libres ; car, eux seuls ont intérêt de connoître leurs pays ; eux seuls ont besoin de savoir quelles sont sa position, ses limites ; quelles terres l'avoisinent, quelles mers le baignent et de quelles puissances il est environné. C'est par eux et pour eux que les flottes se meuvent, que les traités se négocient, que la sphère du commerce s'étend. Aussi, les écoles d'hydrographie, de construction des vaisseaux et de marine, sont-elles comptées parmi les institutions nationales, pour le succès desquelles la République est résolue à ne rien épargner. On recueillera, pour leur usage, toutes les connoissances locales qui peuvent servir aux progrès de la navigation et du commerce. Les objets de ce genre qu'il importe sur-tout de conserver sont les suivans :

Géographie et marine.

1°. Les globes terrestres et célestes, ainsi que les sphères et les planétaires ayant au moins un pied de diamètre.

2°. Les atlas ou grandes collections des cartes, tant géographiques qu'hydrographiques des auteurs les plus estimés.

3°. Toutes les cartes étrangères, ou publiées par les différentes nations.

4°. Toutes les cartes manuscrites de nos frontières et de nos côtes ; celles des états voisins de la France, celles des colonies, et généralement de tous les lieux fréquentés par le commerce.

Instruction par la commission temporaire des arts. F

5°. Tous les plans manuscrits des ports , rades , etc. mouillages des villes fortes et des forteresses ; les plans des sièges ou des batailles ; les projets de canaux , de routes , de ports ; et autres travaux publics.

6°. Les grandes collections de voyages , et particulièrement les collections étrangères , et toutes les descriptions des pays dont les productions intéressent les arts.

7°. Toutes les relations manuscrites des voyages , les journaux et les mémoires des navigateurs , et en général , toutes les observations qui peuvent rectifier ou étendre les connoissances dont la marine a besoin.

8°. Les modèles des vaisseaux , frégates , chaloupes et autres bâtimens quelconques en usage dans la navigation parmi les différens peuples du monde , et les plans de ces vaisseaux.

9°. Les modèles des différentes machines à l'usage de la marine , soit à terre dans les ports , soit à bord pour le service des vaisseaux , et les plans ou les descriptions de ces machines.

10°. Les planches en cuivre gravées , représentant les cartes , plans et machines relatives aux travaux susdits.

11°. Les instrumens en usage dans la navigation , pour les observations astronomiques et nautiques , tels que les compas de route , les boussoles d'inclinaison , le sextant , et en général , tous les instrumens dont on se sert pour observer les longitudes en mer.

La conservation de ces divers objets exige , si ce sont des plans ou des cartes , les mêmes mesures que les livres ; si ce sont des machines , on y veillera comme aux objets de physique et de mécanique.

S E C T I O N V I I.

Génie militaire et Fortifications. G.

Génie militaire
et fortifications.

Quoique le premier de tous les remparts , pour un peuple puissant et libre , consiste dans sa masse et dans sa volonté , il en est d'autres pourtant que le génie militaire emploie pour couvrir les frontières d'un état. Ceux-là sont très-multipliés sur notre territoire , et nul pays n'en est aussi abondamment pourvu. Des places fortes par leur position et par toutes les mesures de calcul , distribuées sur plusieurs lignes , et se servant l'une à l'autre d'appui ; des écoles où les arts

de la défense et de l'attaque sont enseignés par les professeurs les plus habiles , à une jeunesse brûlante de patriotisme et de courage ; d'autres écoles , où l'art de lancer le boulet et la bombe est sans cesse à l'ordre du jour , où l'élite de la nation s'exerce sans relâche dans les fonctions les plus périlleuses des sièges et des batailles ; d'immenses ateliers où le fer et le bronze arrachés de toutes parts au luxe des riches et à la superstition des cultes , s'épurent et se changent en armes terribles ; de vastes dépôts où le zèle des patriotes verse avec abondance ce sel précieux que leurs mains recueillent , et dont la foudre républicaine va se grossir ; et de plus , des assemblées populaires , des cérémonies , des pompes , des fêtes civiques où toutes les âmes s'électrifient , où tous les cœurs se pénètrent du saint amour de la patrie : tels sont les grands moyens que la France libre oppose à la fatigante inertie des tyrans. On définit l'art de la guerre , celui de préparer et d'employer les forces d'un état contre celles d'une puissance ennemie ; mais il ne s'agit point ici des ressources partielles d'un gouvernement ; il s'agit d'une grande nation qui veut , qui marche et qui combat toute entière. Une telle résolution soutenue par quatre années d'une résistance infatigable , et justifiée par d'éclatantes victoires , en même-temps qu'elle commande les succès , influera sans doute aussi , dans l'avenir , sur les plans de campagne , sur la disposition des places , et sur l'organisation des armées ; de sorte que , par tant de généreux efforts , tout sur notre globe , jusqu'à l'art de la guerre , sera changé.

Le génie militaire a de grands rapports avec le génie qu'on appelle *civil*. Les bases de leur éducation sont les mêmes. L'un et l'autre ont , 1°. leurs mémoires et leurs manuscrits ; 2°. leurs dessins et leurs plans ; 3°. leurs instrumens pour les ingénieurs ; 4°. leurs outils pour les ouvriers ; 5°. leurs machines ; 6°. leurs reliefs et leurs modèles , représentant , soit les instrumens et les machines , soit des constructions de divers genres. Tous ces objets seront inventoriés suivant les formes prescrites.

Il en sera de même des dessins , instrumens et modèles à l'usage des écoles d'artillerie.

Il sera quelquefois utile , pour le transport , de démonter les modèles ou les machines , et d'en emballer séparément les pièces après les avoir numérotées , en y joignant une courte description , et un dessin avec des numéros correspondans , afin qu'on puisse en rassembler toutes les parties et les remonter au besoin.

SECTION VIII.

Antiquités. H.

Antiquités.

La plupart des monumens de l'antiquité n'offrent aux sujets des despotes qu'un spectacle pénible, que des souvenirs amers, que des leçons inutiles, puisqu'ils ont si rarement le courage d'en profiter. Les peuples libres, au contraire, aiment à y voir le génie des arts soutenu par celui de la liberté. Ils y trouvent des modèles; et ce genre d'étude, qui lie la Grèce et l'Italie républicaines à la France régénérée, est un de ceux dont il importe le plus de répandre le goût et de favoriser l'enseignement.

Les antiques seront donc soigneusement inventoriés et conservés.

On les considérera dans l'ordre suivant :

- 1^o. Les médailles.
- 2^o. Les bronzes.
- 3^o. Les marbres.
- 4^o. Les pierres gravées.
- 5^o. Les terres cuites et les verres.

Chacun de ces objets doit être inventorié avec des précautions différentes.

1^o. On divisera les médailles selon les métaux.

Les médailles d'or et d'argent forment deux suites ou collections différentes; et cependant, pour rendre le travail plus facile, on pourra composer de tous métaux la suite des peuples et des villes, celle des oppresseurs de l'humanité, connus sous les dénominations d'empereurs, de rois, de princes, etc. et celle des familles ou consulaires, etc. etc.

On séparera les médailles de bronze, représentant les tyrans de Rome et ceux de Constantinople, en trois suites de différentes grandeurs; petit, moyen et grand bronze.

Après cette séparation, on pourra se contenter de déterminer le nombre des médailles de chaque suite, et on les mettra sous le scellé, pour les soustraire à toute espèce de dilapidation.

Lorsqu'il se trouvera des médailles modernes et des monnoies françaises ou étrangères, on en formera des suites par pays,

et on adoptera pour leur inventaire et leur conservation, le même mode que pour les médailles antiques.

2°. Les bronzes comprennent des statues, des bustes, des têtes, des vases et des ustensiles.

On divisera les statues en quatre classes, à raison des grandeurs : la première comprendra celles de grandeur colossale ; la seconde, celles de grandeur naturelle ; la troisième, celles de demi-grandeur ; et les statues d'un très-petit volume formeront la quatrième classe.

Les artistes les plus exercés ont quelquefois de la peine à reconnoître si une statue, un buste, une tête est antique ou moderne, et imitée de l'antique. On se souviendra qu'il vaut mieux avouer son ignorance que de s'exposer, en jugeant au hasard, à des erreurs dont on auroit à rougir.

On annoncera quelles parties d'une antique ont été restaurées. Cette indication est nécessaire pour juger de son mérite. Elle est indispensable, pour donner une dénomination aux statues ; car la plupart des attributs qu'elles portent et qui pourroient les caractériser, sont le produit de l'imagination des restaurateurs. Ces artistes ont rarement assez bien connu la mythologie et les usages des anciens, pour restaurer avec intelligence.

Les ustensiles de bronze sont des trépieds, des armes, des vases, des lampes, des tessères, des fibules, dont la description est facile.

On les préservera de toute espèce de frottement. S'ils paroissent couverts de terre, ou s'ils ont la couleur du vert-de-gris, on se gardera bien de les gratter pour savoir de quelle matière ils sont formés. On leur feroit, par cette imprudente curiosité, un tort irréparable.

Il doit en être de même des petites figures, des bustes d'animaux, des colliers, des boucles d'oreilles, et de tous les objets qui portent des caractères d'une haute antiquité. Il en est de même enfin des diverses sortes d'armes, telles que lances, épées, massues, casques, cuirasses, etc.

3°. Nous ferons sur les statues, sur les bustes et sur les têtes de marbre les mêmes observations que sur les bronzes.

On soignera sur-tout les marbres chargés d'inscriptions antiques, et on fera parvenir des copies au comité d'instruction publique, lorsqu'il se trouvera sur les lieux des personnes

versées dans la connoissance des langues savantes; ou on lui en enverra le calque exactement moulé.

Les bas-reliefs de marbre antique doivent être conservés et décrits. On les placera à une élévation suffisante pour que les pieds ne puissent les briser ni les salir.

4°. Les pierres gravées en relief ou en creux, que l'on appelle du nom de *camées*, se trouvent souvent sur les reliquaires, sur les calices, sur les croix, etc., sur les plats, les coupes et les bagues; sur des boîtes, sur des colliers, ou sur des bracelets.

La connoissance de ces pierres suppose celle du dessin et celle des médailles, avec lesquelles elles ont une grande analogie. La réunion de ces connoissances étant rare, nous invitons les commissaires à recueillir avec soin toutes les pierres gravées, antiques ou douteuses, pour être examinées un jour. On les enregistrera; on y placera des numéros correspondans à ceux de l'inventaire, et on les mettra sous scellé.

On y joindra les empreintes en verre et les pâtes, parce qu'il s'en trouve d'antiques dont le mérite égale celui des pierres gravées.

5°. Tous les vases, lampes et bas-reliefs, les bustes, les têtes, les statues de terre cuite ne doivent pas être négligées. Quoique leur matière soit de peu de valeur, souvent ils sont précieux par le dessin; et on s'en sert pour connoître les usages et les costumes.

Ce que nous venons de dire sur les antiques en terre cuite doit s'appliquer aussi aux verres antiques.

6°. On trouve souvent réunis aux collections d'antiques, des monumens du moyen âge, dyptiques, profanes et chrétiens; des sceaux, des vases de faïence fabriqués sur les dessins des élèves de Raphaël; des émaux, des armures, etc. On en fera un inventaire particulier. Quoique ces objets ne soient pas antiques, ils n'en sont pas moins intéressans, et l'historien du moyen âge en fait souvent usage.

S E C T I O N I X.

Dépôts littéraires. I.

Dépôts littéraires.

Les recueils de livres sont, de toutes les richesses littéraires, celles qu'on trouve par-tout avec le plus d'abondance. Toutes

ces bibliothèques, que le luxe des riches et l'orgueil des prêtres avoient établies à grands frais, conquises par la révolution, et réunies maintenant aux domaines nationaux, seront inventoriées avec soin. Les intentions de la Convention nationale sont que des personnes versées dans l'histoire de toutes les parties des arts, des sciences et des lettres, en fassent ensuite le triage et les distribuent de la manière la plus utile à l'enseignement.

Ceux-là qui auront à leur disposition le précieux dépôt de toutes les pensées des hommes, ne prononceront sans doute qu'après avoir réfléchi long-temps sur le sort de cette immense collection d'écrits. Malheureusement il en est peu où la vérité brille dans tout son jour, et il en est trop où l'on ne voit que des mensonges. Mais pour bien connoître la vérité, et pour s'en assurer la jouissance, n'importe-t-il pas aussi de savoir quelles sont les sources de l'erreur, sous quelles formes elle aime à se montrer, quels procédés elle choisit, quelles routes elle préfère, et quelles sont celles de ses ruses qui ont le mieux réussi et dont les effets ont duré le plus long-temps? Sous ce point de vue, il est utile de noter les ouvrages où les auteurs des préjugés les plus désastreux ont réuni leurs moyens et consigné leur méthode; de les déjouer à jamais, en dévoilant leurs complots, et de leur porter le dernier coup avec les armes de la raison, dont il est enfin permis à chacun de se servir.

Les commissaires chargés d'inventorier les bibliothèques y procéderont de la manière suivante (1) :

Avant tout il faudra qu'ils se procurent une quantité de cartes à jouer suffisante pour y écrire tous les titres des livres, et pour faire des fichets. Ces fichets, dont l'usage sera expliqué plus bas, se font en coupant une carte dans sa longueur en deux ou trois parties.

Il ne faut point que les personnes qui seront introduites dans une bibliothèque pour en faire le catalogue, s'embarassent de l'ordre ou de la confusion qui peut y régner; elles sont sûres de bien opérer, si elles se conforment exactement à la méthode suivante :

Elles commenceront le travail par la première tablette ou

(1) Cette méthode, rédigée par la commission des monumens, a été publiée en 1790 et en 1791. Comme il nous a paru qu'elle ne laisse rien à désirer pour ces sortes d'opérations, nous l'avons adoptée; et, après y avoir fait quelques changemens, nous la publions de nouveau dans cette instruction.

armoire à gauche, et elles finiront par la dernière qui est à droite. Elles prendront un de ces morceaux ou bandes de cartes que nous avons appelés *fichets*, et elles écriront au haut le numéro premier; puis elles l'inséreront dans le premier volume de la première planche de la première armoire ou rayon, de manière que ce numéro sorte tout entier et soit bien visible. Il faut avoir soin de replier sur la tranche du livre cette partie saillante du fichet, pour empêcher qu'il ne se glisse dans l'intérieur du livre et qu'il ne s'y perde. Si ce volume appartient à un ouvrage qui soit en plusieurs tomes, on ne mettra un fichet qu'au premier seulement.

L'ouvrage suivant recevra un second fichet portant numéro 2; le troisième, un troisième fichet portant numéro 3; et ainsi de suite jusqu'au dernier livre de la bibliothèque, dont le numéro pourra être 15,000, 20,000 ou 25,000, etc. si cette bibliothèque contient ce nombre d'articles.

Quand tous les ouvrages auront été ainsi garnis de fichets numérotés, on passera à la seconde opération, qui consiste à prendre sur les cartes les titres de ces livres. On répétera sur la première ligne de la carte le numéro du fichet de chaque livre. Ainsi la première carte portera le chiffre 1, qui sera le numéro du fichet du premier livre; la seconde, le chiffre 2, numéro du second livre; la troisième, le chiffre 3, numéro du troisième livre.

À la suite de ce numéro, écrit en caractères un peu gros, on transcrit exactement le titre du livre; ou, s'il est trop long, on en fera l'extrait avec le plus de précision et de clarté qu'il sera possible, observant d'y faire entrer et les mots qui caractérisent la matière, et les noms de l'auteur, avec le nom du lieu où l'ouvrage aura été imprimé, celui de l'imprimeur ou libraire, la date de l'année, et le format du livre, c'est-à-dire, qu'on marquera si c'est un in-folio, *in-1^o*; si c'est un in-quarto, *in-4^o*; si c'est un in-octavo, *in-8^o*; un *in-12*, un *in-16*, etc. On observera scrupuleusement de tirer une ligne sous le nom de l'auteur, ainsi qu'il sera expliqué plus bas.

EXEMPLE :

Ouvres de *Bochart*, qui sont supposées être le quarante-neuvième ouvrage de la bibliothèque, et porter par conséquent le fichet 49. — Le titre de ce livre doit être copié comme il suit:
 n^o. 49. *Samuelis Bocharti opera*. Lugduni Batavorum,
 Boutesteyn,

Boutesteyn , 1712 , in-f^o. 3 vol. » — Ce titre apprend que ce sont les œuvres de Bochart , de l'édition de Leyde , 1712 , en trois volumes in-f^o. (Voyez le modèle figuré à la fin , n^o. premier.)

Comme il est essentiel d'avoir , autant qu'il se peut , le nom de l'auteur , il faut examiner si ce nom , lorsqu'il ne se rencontre pas au frontispice du livre , ne se trouve point à la fin de l'épître dédicatoire , dans l'approbation , ou même dans le privilège.

Quand on n'aura aucun moyen de découvrir le nom de l'auteur , on copiera le titre ainsi qu'il a été indiqué plus haut , et on soulignera le mot qui spécifie plus particulièrement l'ouvrage. Si c'est un livre d'architecture , on tracera une ligne sous ce mot. Si c'est un livre sur le patriotisme , le mot *patriotisme* sera souligné. Si c'est un ouvrage de poésie , on soulignera le mot *poésie*.

E X E M P L E.

La fleur de *poésie* française , contenant un recueil joyeux de huictains , dixains , quatrains , chansons , et autres diverses matières. — Paris , 1543 , in-8^o.

Au reste , que l'ouvrage soit anonyme , ou non , il faut toujours que la carte porte l'indication de la matière qui y est traitée ; ce qui se fait en soulignant le mot du titre qui la désigne.

Si , dans l'ouvrage dont on tire le titre , il se trouve des estampes ou des cartes gravées , il faut ajouter ces trois lettres *fig.* Si les marges sont très-larges , ou plus larges qu'à l'ordinaire , on doit écrire *gr. pap.* pour indiquer que le livre est en *grand papier*.

Exemple des deux derniers cas.

Les *Métamorphoses* d'Ovide en latin et en français , avec des remarques et des explications historiques , données par Antoine *Banier* , des figures gravées en taille - douce par Bern. *Picart* , et autres habiles maîtres. — Amsterdam , Westein , 1732 , 2 tom. en 1 vol. in-fol. de grande forme.

Edition magnifique et très-recherchée des curieux.

Si , de plus , on remarque sur les pages des lignes rouges ou noires , transversales et longitudinales , et y formant comme un cadre , il est à propos d'ajouter ces mots abrégés , *pap. rég.* , c'est-à-dire papier réglé.

Les livres qui sont imprimés sur vélin ou parchemin , au lieu de papier , seront indiqués par ces lettres , *vel.* ou *par.*

Instruction par la commission temporaire des arts. G

Dans le cas où le livre seroit imprimé en caractères gothiques, tels que ceux dont on a usé dans les quinzième et seizième siècles, on aura soin d'en faire mention, comme il suit : *car. got.*

Si le livre avoit été relié avec une sorte de recherche et de magnificence, il conviendrait aussi de le marquer. Si, par exemple, la reliure étoit en maroquin rouge, on écrirait *mar. r.*; si elle étoit en maroquin vert ou citron, on mettroit *mar. v.*, *mar. c.*, etc. On abandonne ces derniers détails, sur la condition extérieure des livres, à l'intelligence de ceux qui seront employés à ce travail.

Enfin, si le livre est incomplet, c'est-à-dire, s'il y a des feuillets arrachés, il faut mettre ces trois lettres, *inc.*; ou s'il manque quelques volumes, au lieu de mettre le nombre de volumes en un seul chiffre, on doit mentionner seulement les volumes qui se trouveront.

Lorsque les titres de tous les livres auront été copiés sur des cartes, il faudra reprendre ces mêmes cartes, pour procéder à une troisième opération, c'est-à-dire, pour les ranger par ordre alphabétique, d'après les noms d'auteurs, ou d'après les noms caractéristiques de la matière, lesquels se trouveront soulignés.

On commencera par ranger sur une grande table toutes ces cartes, en autant de tas qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Par exemple, si le mot capital de la carte qui se présente est *Poésie*, on place cette carte au tas P.; si c'est le mot *Bochart*, on met cette carte au tas B.; si le mot caractéristique ou souligné de la carte est *Plutarque*, on la dépose au tas P., et ainsi de suite jusqu'à la dernière lettre de l'alphabet.

Cette première division ne suffit pas. Il faut reprendre tous ces tas en particulier, pour ranger dans un ordre plus régulier chacun des mots qui commencent par la même lettre, et former ce qu'on appelle l'ordre alphabétique intérieur de chacune des lettres.

Il ne sera peut-être pas inutile d'avertir ici que c'est le surnom, ou le nom de famille de l'auteur, qui doit entrer dans le système alphabétique, et nullement ses prénoms. Il est essentiel, à la vérité, de marquer les prénoms, pour distinguer les uns des autres des écrivains qui ont été de la même famille, ou qui ont porté le même nom dans la société, sans

être parens; mais ces prénoms seront placés entre deux parenthèses après le nom de famille, à qui seul il appartient d'avoir rang dans l'ordre alphabétique. Si l'on avoit égard au prénom, l'article de Bochart ne seroit pas placé au B, mais à la lettre S, puisque le prénom de ce savant est Samuël. Il faut donc écrire dans le dictionnaire — *Bochart* (Samuël), et non *Samuël Bochart*. D'ailleurs, on peut prendre pour guide Moréri, Ladvocat, etc., et voir comment ils ont opéré.

Lorsque le paquet des cartes appartenantes à la lettre A sera arrangé définitivement et de la manière ci-dessus exposée, il faudra percer avec une grosse aiguille enfilée d'un bout de fil ciré la première carte par le bas, à gauche du côté qui est écrit.

Pour que l'écriture ne reçoive aucune atteinte de la piqûre de l'aiguille, on aura soin de laisser en blanc la place où doit se faire cette piqûre, en prenant la précaution de la marquer avec la plume, par une ligne demi-circulaire, tracée à l'angle de la carte, comme on peut le voir plus loin sur le modèle figuré.

Le même modèle indique encore qu'il est nécessaire que celui qui copie les titres, laisse, tant au haut qu'au bas de chaque carte, un espace vide, dont il fixera les limites par une ligne transversale, afin qu'il ne soit pas exposé à prolonger au-delà l'écriture du titre qu'il transcrit. Si la place comprise entre les deux lignes d'en haut et d'en bas ne suffisoit pas pour contenir tout le titre du livre, il faudroit l'achever de l'autre côté. Dans ce cas, qu'il est aisé de prévoir, le copiste choisira une carte qui soit peu chargée de peinture, telle qu'un as, un deux, etc.

Il prendra ensuite la seconde carte, il l'enfilera comme la première, et ainsi des autres, jusqu'à la dernière. Il faut laisser le fil un peu lâche, pour qu'il y ait du jeu entre les cartes et qu'on puisse les écarter les unes des autres, lorsqu'on voudra les consulter. On observera d'arrêter ce fil derrière la dernière carte du paquet, avec assez de soin, pour que les cartes ne puissent s'échapper.

Le premier paquet ainsi disposé, on passe au second, puis aux autres successivement, depuis C, D, E, F, jusqu'à Z. Tous ces paquets une fois enfilés, le catalogue est achevé; et, pour l'envoyer à Paris, il suffit de faire copier les cartes sur du papier ordinaire, écrivant au haut de chaque page la lettre A tant qu'elle dure, puis le B, puis le C, jusqu'à la fin.

Le catalogue copié sur papier, et collationné exactement sur les cartes, restera au district, et les cartes seront envoyées à Paris dans des boîtes bien garnies de toile cirée en dedans et en dehors.

Il ne faut pas oublier, avant d'envoyer les cartes, d'ajouter en petits caractères, au bas de chacune, sur le blanc qui y aura été réservé, le numéro du département, le signe de la collection ou maison où est le dépôt de livres, et celui de la section qui en aura fait l'inventaire. Voyez les tableaux et les modèles ci-dessus.

Pour les maisons des ci-devant religieux Minimes, on écrira M. ; pour les carmes, C ; pour les ci-devant Chapitres, *Chap.* ; pour les ci-devant Evêchés, *Ev.*, etc., etc.

Premier exemple.

Inscription sur
les cartes.

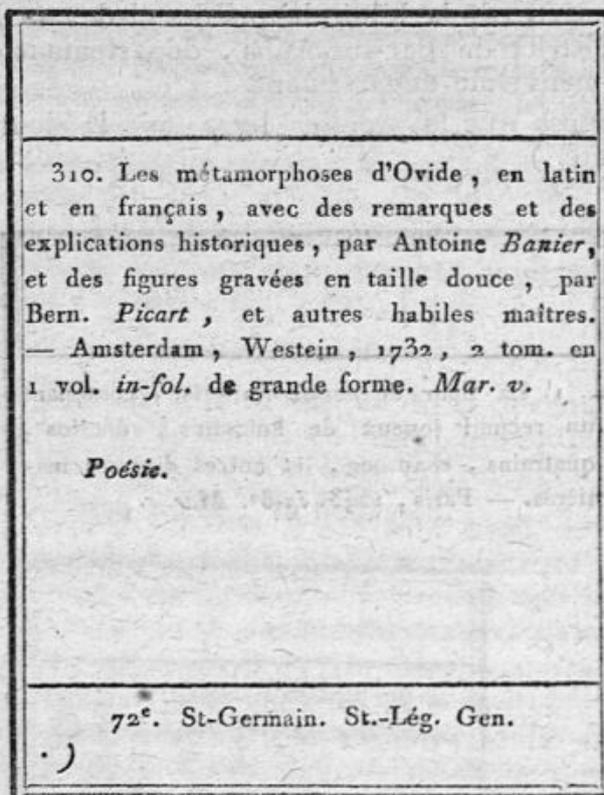
La carte d'un livre de la bibliothèque du ci-devant chapitre de Lyon, département de Rhône-et-Loire, qui est le 68^e. département, sera ainsi figurée, si le livre est sur vélin.

(On suppose ce livre portant le fichet 49.)

<p>49. Samuelis <i>Bocharti</i> opéra. Lugduni Batav. Boutesteyn, 1712. <i>in-fol.</i> 3 vol. vél.</p>
<p>68^e. , Lyon , chap. D. L. .)</p>

Le blanc réservé au haut de la carte doit rester vuide pour servir dans les cas où l'on desireroit faire ajouter quelques numéros ou notes.

conforme au modèle ci-dessous, si le livre est avec figures, en grand papier et couvert de maroquin vert.



Écritaux cente-
maires.

Il est encore une autre opération, que ceux qui seront commis par les directoires à la confection des catalogues des bibliothèques, feront bien de mettre en usage, sur-tout si elles sont un peu nombreuses. On leur conseille d'attacher sur les tablettes des livres, de centaine en centaine, des étiquettes qui porteront en gros caractères les nombres 100, 200, 300, indicatifs des numéros des livres renfermés dans cette même tablette. Ces écritaux peuvent être faits sur des cartes qu'on fixe au bord de la tablette avec une petite pointe, ou même sur une bande de papier, qu'on y arrête avec du pain-à-cacheter. Ils sont très-commodes pour faire trouver sur-le-champ le livre dont on a besoin. Par exemple, je veux avoir les Fables de la Fontaine, marquées sur la carte 9451; pour les trouver, il faut que je cherche le livre dont le fichet porte le même numéro. Cette recherche exigeroit de moi un

certain temps ; je serois obligé de suivre, en tâtonnant, la série numérique des fichets, jusqu'à ce que je fusse arrivé au livre que je desirois me procurer : au lieu que, par le secours des écriteaux centenaires, l'œil me conduit tout-à-coup vers 9000, d'où je passe aussitôt à 9400. Je suis assuré que je trouverai les Fables de la Fontaine, ou le livre garni du fichet 9451, après 9400 et avant 9500. Je cherche entre ces deux nombres ; et, comme 451 tient le milieu entre 400 et 500, je m'arrête vers ce milieu et je mets sans peine la main sur le livre dont j'ai besoin. Ce moyen est, comme il est aisé de le concevoir, très-expéditif, et en même temps il fait voir que la méthode proposée dans cette instruction peut être employée avec succès pour le service d'une grande bibliothèque où régneroit le plus grand désordre, c'est-à-dire, où les livres sur une même matière seroient dispersés confusément les uns d'un côté, les autres d'un autre : c'est pourquoi on a recommandé aux personnes qui seront chargées de dresser les catalogues, de se dispenser de réformer le désordre qu'elles pourroient remarquer dans les bibliothèques où elles seroient appelées, et d'y laisser chaque livre à la place où elles le trouveroient. Le seul arrangement dont elles doivent s'occuper, est de rapprocher les uns des autres les volumes d'un même ouvrage, qui seroient épars dans la bibliothèque.

Quant aux manuscrits (1), ou livres écrits à la main, on en placera le catalogue à la suite de celui des livres imprimés. Manuscrits. Il seroit sans doute à desirer qu'il se trouvât sur les lieux des personnes en état de déterminer le siècle où chaque manuscrit a paru ; mais comme il est rare d'en rencontrer qui aient cette connoissance, il suffira d'indiquer si l'écriture du manuscrit est ancienne ou moderne ; si elle est nette et régulière, ou si les caractères en sont difformes et difficiles à lire ; s'il est sur vélin ou sur papier ; si c'est un grand ou petit *in-folio*, un grand ou petit *in-4°.*, etc. ; quelle est la matière qui y est traitée ; s'il est écrit en grec ou en latin, en français ou en italien, etc. ; si chaque page contient une, deux ou plusieurs colonnes d'écriture, et si chaque ligne est appuyée sur une barre tirée au stylet. Si le nom de l'auteur s'y trouve, il ne faut pas l'omettre. Souvent le copiste marque à la fin, l'année, le mois et le jour où il a terminé son travail : on ne

(1) Pour mettre la commission des arts en état de juger le siècle des anciens manuscrits, l'on pourroit en figurer le titre et deux ou trois lignes, soit par une exacte imitation de l'écriture, soit en les calquant.

doit pas oublier cette circonstance ; elle est précieuse , puisqu'elle fait connoître, sans équivoque, l'âge du manuscrit.

Quelquefois un même manuscrit renferme plusieurs ouvrages très-disparates : il est nécessaire de les indiquer tous sur la même carte, avec le nom de leur auteur, si on l'y découvre. On ne doit pas non plus négliger d'avertir si le manuscrit est orné de peintures ou de miniatures ; si elles sont belles et bien dessinées ; si le volume est bien conservé, et si les grandes lettres du commencement des chapitres sont peintes en or et en couleur, et bien fraîches. Dans le cas où l'inscription du manuscrit contiendrait plus de lignes qu'une carte ne peut en renfermer, on pourroit substituer aux cartes des quarrés en fort papier, d'une grandeur suffisante, qui seroient enfilés de la même manière et dans le même ordre que les cartes, avec elles ou séparément, si tous les manuscrits exigeoient qu'on employât ces quarrés de papier.

Il est presque inutile d'observer, tant pour les imprimés que pour les manuscrits, que, s'il ne se trouve point assez de cartes à jouer dans le lieu où l'on fera ce travail, on pourra y suppléer par des morceaux de papier fort, taillés de la même manière ; mais les cartes sont préférables.

Livres et manuscrits en patois.

Il existe parmi les peuples modernes des restes vivans de l'antiquité ; on les trouve sur-tout dans le costume et dans le langage des habitans de certaines contrées : mais les progrès de la civilisation et des arts les atténuent chaque jour, de sorte que c'est en général dans les pays peu fréquentés, et parmi les hommes simples et livrés uniquement au travail de l'agriculture ou au soin des troupeaux, qu'il faut en chercher des traces. Là des nuances différentes se montrent à l'observateur ; tantôt la langue du peuple n'y offre qu'une sorte de dialecte de l'idiôme national, plus ou moins altéré dans la connoissance des mots ou dans la construction des phrases ; tantôt elle porte les caractères d'un idiôme étranger, auquel se joignent quelques mots de l'idiôme national, avec des racines que des langues anciennes ou des langues propres à des nations très-éloignées de nous ont fournies. Dans tous ces cas, la connoissance des révolutions des peuples doit jeter un grand jour sur les causes de ces altérations et de ces mélanges divers ; et l'examen réfléchi des lieux où se trouvent ces débris des usages antiques, peut nous éclairer beaucoup sur la route tenue par ceux qui nous les ont transmis. Aujourd'hui que nos législateurs ont résolu de substituer la langue nationale aux différens dialectes

ou

ou patois de quelques-uns de nos départemens, et que l'uniformité de notre éducation nationale va faire disparaître ces contrastes : aujourd'hui que l'unité et l'égalité doivent être de toutes parts les vrais régulateurs de notre République, il importe de recueillir tout ce qui concerne ces idiômes, et de le consigner dans nos fastes pour le faire servir à l'histoire de ces hommes courageux, de ces compagnons de notre gloire, qui ont joint leurs efforts aux nôtres dans la conquête de la liberté.

Les commissaires des districts conserveront tous les dictionnaires, syntaxes, et autres livres écrits en patois, et ils réuniront, autant qu'il leur sera possible, les productions auxquelles sont attachés les plus anciens souvenirs, telles que les chansons, les cantiques, les contes, les fables, fabliaux et proverbes les plus répandus sur les diverses parties de notre territoire, dont les habitans parlent un idiôme qui leur est propre.

S'il y a quelqu'un de ces idiômes dont le vocabulaire et la syntaxe n'aient point été recueillis, les citoyens instruits qui habitent les départemens où ils sont en usage, sont invités à s'occuper au plutôt de ce travail, et à faire parvenir incessamment au comité d'instruction publique ce tribut d'un zèle éclairé, qui porte avec lui sa récompense.

L'étude des langues orientales étant nécessaire pour entretenir nos relations commerciales et politiques avec les peuples de l'Afrique et de l'Asie, les livres écrits dans ces langues nous ont paru mériter une attention particulière.

Livres écrits dans
les langues orientales.

Les grammaires et les dictionnaires arabes, turcs, persans, malais et talmouks, et en général tous les livres orientaux étant d'une rareté et d'une cherté excessives, on se gardera bien de laisser distraire ou vendre aucun de ceux sur lesquels la nation a des droits. S'il reste quelques doutes sur leur nature, il suffira d'envoyer au comité d'instruction publique le calque même du frontispice oriental ; car il y a plusieurs éditions arabes de l'imprimerie des Médicis, dont le titre n'est point traduit en latin.

Les manuscrits arabes sont encore plus précieux que les livres. Il faudra les lier fortement ensemble, après les avoir bien battus, et les conserver avec le plus grand soin.

On trouvera ces ouvrages, en général, dans les bibliothèques des ci-devant religieux-missionnaires. Les oratoriens en possèdent aussi plusieurs. On fera les recherches les plus exactes

Instruction par la commission temporaire des arts. II

dans les bibliothèques formées ou augmentées de celles des Jésuites, qui, sous le vain prétexte de propager la foi, n'étoient vraiment occupés que du soin d'acquérir dans le Levant une fortune immense. Plusieurs des villes maritimes de la République offriront encore des richesses littéraires dans ce genre. C'est ainsi qu'on a découvert à Bordeaux un nouveau Dictionnaire arabe, qui sera d'un grand secours pour l'étude de cette langue.

Nous ajouterons que la plupart des catalogues déjà faits pour cette partie de la littérature, étant l'ouvrage d'hommes peu versés dans la connoissance des langues orientales, on doit recommencer ce travail avec toutes les précautions que son importance exige.

La commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique, recommande en général à tous les commissaires des districts, de mettre à part tous les livres imprimés ou manuscrits, anciens ou modernes, quels qu'ils soient, dont ils ne connoîtront point les caractères; ils empêcheront qu'on ne les mette en vente, et ils les conserveront avec le plus grand soin. Ces feuilles ou livres seront communiqués à des citoyens versés dans l'étude des langues, pour en faire un rapport.

Conservation.

Les livres et les manuscrits ont également besoin qu'on les préserve de l'humidité. Les tablettes sur lesquelles on les déposera doivent être au moins à un pied de distance du mur et du plancher. On ménagera des intervalles suffisans pour que l'air puisse circuler librement entr'eux. On ne négligera aucun des moyens connus contre les animaux rongeurs, tels que les rats et les souris. On enlèvera la poussière, qui favorise le développement des insectes. Les livres que l'on saura être attaqués par ces animaux, seront battus avec tout le ménagement possible; ils seront mis à l'air et exposés à la vapeur du soufre, suivant les procédés que nous avons indiqués plus haut.

Rouleaux ou cylindres.

Les tableaux qui ont une grande étendue, tels que ceux dont on se sert pour développer les époques de l'histoire, ou le système des connoissances humaines, etc. etc., seront roulés sur des cylindres et conservés de cette manière.

Tablettes enduites de cire.

On trouve quelquefois, dans les anciennes bibliothèques, des tablettes enduites de cire, sur lesquelles on a tracé des caractères avec une pointe. S'il s'en rencontroit qui fussent du temps des Romains, ce seroit une découverte bien précieuse.

Toutes celles que nous connoissons ne remontent point au-delà des premières années du quatorzième siècle. Ces tablettes doivent être traitées avec beaucoup de ménagement. Outre que le temps les dégrade, les insectes les attaquent. Pour les préserver de tout accident, on les placera dans des boîtes de bois ou de carton que l'on visitera souvent, et on mettra dans chacune de ces boîtes du camphre ou quelques-unes des autres substances dont on se sert pour éloigner les insectes destructeurs.

Quelques bibliothèques possèdent aussi des livres indiens, composés de plusieurs lames de feuilles de palmier, sur lesquelles les caractères sont gravés avec un instrument aigu, ou écrits avec une liqueur. Ces lames, taillées de manière que l'une ne dépasse point l'autre, sont ordinairement traversées par un fil ou cordonnet qui leur sert d'attache et qui les retient ensemble. Il arrive quelquefois que par la négligence des gardes, ou par toute autre cause, ces livres se trouvent incomplets ; que leurs lames ou feuilles sont dispersées, confondues, ou même mutilées : dans ce cas, il faut recueillir avec la plus scrupuleuse exactitude tous ces débris, et les rassembler dans des étuis. Ce sera ensuite aux personnes versées dans l'étude des langues orientales et indiennes, et qui seront choisies pour ce genre de travail, à débrouiller ce chaos.

Livres indiens, composés de feuilles de palmier.

En général, on doit rechercher avec empressement tout ce qui peut servir à nous faire connoître l'histoire, les mœurs, les arts, les sciences et la géographie des diverses contrées de l'Inde, et à établir des rapports avec les peuples de l'Asie. Ces relations littéraires ; trop négligées jusqu'à présent, tiennent de près à celles du commerce avec ces peuples, auquel il est de l'intérêt de la République d'accorder des encouragemens et de donner tout son appui.

SECTION X.

Peinture et sculpture. L.

La peinture, la sculpture et l'architecture étoient appelées, dans les siècles du despotisme, les *arts d'agrément*, ou les *beaux-arts*. Mais le premier de ces noms ne désigne que la plus foible partie des avantages qu'ils offrent à la société, et le second est insultant pour les arts mécaniques, dont les progrès n'exigent ni moins d'invention, ni moins d'étendue

Peinture et sculpture.

dans l'esprit que ceux des autres arts. On les a depuis appelés les *arts d'imitation*, ce qui est plus exact; et dernièrement les *arts de l'histoire*, ce qui montre encore mieux leur véritable but : car c'est dans la vue de prolonger le souvenir des actions utiles et de faire vivre long-temps la mémoire des bienfaiteurs de l'humanité, que les arts sont invités à répandre sur la route des temps des monumens divers. Bien différent de l'historien qui raconte, et même du poëte qui chante les faits mémorables et les actions d'éclat, le sculpteur ou le peintre ne saisit dans un évènement qu'un seul trait; et c'est la nécessité d'une précision rigoureuse dans cette sorte de langage, qui ajoute à la difficulté de l'exécution, et qui rehausse infiniment le prix du succès. Plus le moment dont l'artiste s'empare est court, plus il importe qu'il soit bien choisi et que rien n'y soit oublié; plus il faut que le compositeur ait médité long-temps sur les effets des passions, et qu'il connoisse parfaitement la nature, pour donner à toutes les parties de son ouvrage le mouvement et l'expression qui leur conviennent. Il semble que, faisant sortir à volonté du marbre ou de la toile les personnages qu'il anime, il soit en son pouvoir de les fixer au plus fort de l'action, de les arrêter au point le plus touchant de la scène, et de suspendre ainsi l'instant présent dans sa course, entre l'instant passé et l'instant à venir.

Art divin! tu renais à la liberté, prépare des pinceaux qui soient purs, et que tous tes travaux soient désormais agréables à la patrie et dignes de la postérité.

Les inventaires de la section de peinture et de sculpture doivent comprendre l'état descriptif des tableaux, dessins, statues, bustes, bas-reliefs en terre cuite, marbre, plâtre, bronze ou autres; des estampes en feuilles ou en volumes, et des planches gravées, avec l'exposition du sujet le nom de l'auteur, autant qu'il est possible de le connoître, et l'indication du lieu où les objets sont conservés (1). Voyez ci-dessus la forme à donner aux étiquettes.

On sera conduit, dans la recherche qu'on fera des tableaux précieux, par les diverses circonstances qu'indiqueront les gardiens, et par la célébrité que ces tableaux ont acquise,

(1) Si quelques-uns de ces objets doivent être transportés dans un autre local, on en fera mention au procès-verbal, afin qu'il soit toujours facile de les trouver au besoin. Cette mesure doit être commune aux travaux de toutes les sections.

soit dans les lieux où ils sont placés, soit dans ceux où ils ont été faits.

S'il reste des doutes sur le nom du maître, ou sur la nature du sujet, ou si l'on ignore l'un et l'autre, on réunira plusieurs artistes ou savans, qui en rédigeront une description exacte, ou qui en feront le croquis. L'un et l'autre seront envoyés au comité d'instruction publique.

Les tableaux placés dans des endroits humides seront transportés et posés dans des lieux plus secs.

Si, parmi les tableaux que l'on croira dignes d'être conservés, il en est quelques-uns dont la peinture se soulève ou tombe par écailles, on prendra les mesures suivantes :

On collera sur la face même de la peinture, et dans toute son étendue, du papier dont on aura coupé les bords. Ainsi les écailles seront maintenues et ne pourront plus tomber.

On doit soumettre au même procédé les tableaux peints sur bois, sur cuivre ou autrement. On pourra les envoyer ensuite à Paris, où la section de peinture de la commission des arts jugera s'ils méritent la dépense de la restauration.

Il n'est pas rare de trouver des tableaux précieux qui sont noircis par la fumée, ou couverts de vieux vernis ou de mauvais repeint : on se gardera bien de les confier à ces prétendus connoisseurs, chimistes ou savans, qui s'annoncent comme ayant des moyens infailibles pour les réparer. Les uns exercent sur les tableaux des frottemens qui détruisent toutes les nuances délicates, tout le fini des grands maîtres : les autres ne font qu'y ajouter une couche nouvelle qui les surcharge et les obscurcit encore plus. Il n'y a qu'un très-petit nombre d'hommes qui soient capables de toucher aux productions de ce genre, sans les dénaturer. Nous déclarons ici qu'annoncer un secret pour la réparation des tableaux, est une véritable imposture ; car il n'existe point de secret semblable : mais il est des soins particuliers que les artistes habiles et très-exercés connoissent, et qu'ils savent appliquer à propos, suivant qu'ils ont à traiter les productions de certains maîtres ou de certaines écoles, dont les procédés sont différens. Cette connoissance tient immédiatement à celle de l'art, et ne peut se transmettre dans une instruction. En conséquence, nous invitons les commissaires chargés de veiller à l'examen et à la conservation de ces objets, à les laisser en place, après avoir constaté sur l'inventaire leur état et le besoin qu'ils ont d'être réparés un jour.

Le transport des tableaux exige des précautions qui doivent être indiquées ici.

1^o. Lorsqu'on placera des tableaux dans des caisses, on aura soin que les barres ou traverses y soient posées à une distance suffisante de la toile, pour que les balancemens ne l'exposent point à être coupée; ce qui entraîneroit la destruction, ou au moins la dégradation du tableau.

2^o. Lorsqu'on voudra transporter de grands tableaux roulés, on y procédera comme il suit :

Le rouleau ou cylindre aura au moins huit pouces de diamètre, et sa surface sera très-polie. En roulant les tableaux, on aura soin que la peinture soit en dehors, c'est-à-dire que le dos du tableau, ou la toile, se roulera sur le cylindre. En même temps, on placera du papier entre la peinture et la toile, à mesure qu'elles se rouleront l'une sur l'autre, et dans toute leur étendue. Cette opération étant achevée, on nouera avec des rubans plats. Il est une autre précaution qu'il ne faut point oublier. Du centre de chaque extrémité du rouleau ou cylindre, s'élèvera une saillie dont le bout sera soutenu sur un des points de la caisse, afin que le rouleau, proprement dit, demeure isolé et qu'il ne touche point au bois.

Les mosaïques, les pastels (1), tous les tableaux d'un petit volume et peints en émail, seront rassemblés et conservés sous le scellé, crainte de distraction; et si on les pose les uns sur les autres, on ne mettra entr'eux que du coton ou du chanvre; car on doit éviter soigneusement les rayures, qui leur feroient un tort irréparable.

Lorsqu'on trouvera des dessins montés, on les inventoriara comme les tableaux, soit seuls, soit par pendans ou par suites.

Les dessins en feuilles, de quelque genre qu'ils puissent être, seront comptés et renfermés dans un porte-feuille, que l'on scellera avec des bandes de toile; précaution qui empêchera qu'on ne puisse les distraire ou les changer.

Le nombre des dessins sera inscrit sur les porte-feuilles, en même temps qu'il sera porté sur les procès verbaux.

Si les dessins se trouvent dans des endroits humides ou peu sûrs, on prendra pour eux les mêmes mesures que pour les livres.

(1) Ceux-ci doivent sur-tout être préservés de l'humidité.

On procédera pour les estampes comme pour les dessins. Celui qui sera chargé de la conservation des planches gravées les préservera sur-tout de l'humidité, et, s'il s'y forme du vert-de-gris, il les en débarrassera avec une brosse douce.

De toutes les matières huileuses dont on peut faire usage pour préserver les métaux ouvrages de la rouille, la moëlle des os est celle qui réussit le mieux, et que l'on doit préférer. Pour en faire usage, on la fera fondre dans un pot de terre neuf; on la passera au travers d'un linge blanc; on la fera chauffer ensuite jusqu'à ébullition, pour en faire évaporer toute la partie aqueuse, et on l'emploiera comme il suit: On fera chauffer la pièce sur un feu de braise, et on la frottera avec un linge blanc et doux, imprégné de la moëlle préparée comme il a été dit, en évitant de toucher la pièce avec les mains nues.

Quelques-uns se servent, pour la conservation des planches gravées, du même enduit qu'on emploie dans le travail de la gravure à l'eau forte.

Si les planches gravées doivent être transportées d'un lieu dans un autre, on placera du papier entre elles, en se servant, pour la face gravée, du papier le plus doux. On les serrera l'une contre l'autre, et on aura soin que la grandeur de la caisse soit telle qu'il n'y ait aucune vacillation ou frottement. De plus, chaque planche sera enveloppée de bandes de toile croisées et collées, pour empêcher qu'on ne puisse en tirer des épreuves.

S E C T I O N X I.

Architecture. M.

L'art de se loger tient essentiellement, comme tous les arts utiles, aux besoins de nécessité première; mais l'orgueil d'un luxe mal-entendu les avoit détournés de leur destination véritable. Des castes privilégiées s'étoient emparées de tous les bienfaits de l'industrie des hommes. Désormais c'est au peuple qu'appartient tout entier le génie des arts. Soit qu'ils préparent une habitation modeste et salubre au cultivateur ou à l'artisan, soit qu'ils construisent un atelier; soit qu'ils tracent le plan d'un hospice, soit qu'ils élèvent un temple à la justice, à la liberté ou à la raison, ce sera toujours au peuple qu'ils consacreront leurs travaux et leurs veilles; et ce caractère républi-

Architecture.

cain, vivement empreint sur leurs ouvrages, sera, près de la postérité, le véritable sceau de leur gloire.

C'est dans les écoles, c'est dans les ateliers, c'est par-tout où le public est rassemble, qu'il convient de répandre cet esprit régénérateur; et l'architecte, par ses relations continues avec les ouvriers, avec les artistes et les citoyens de tous les états, est plus que tout autre à portée de les transmettre.

1^o. il sera fait mention, dans les inventaires, de tous les monumens placés dans l'arrondissement du district. On y indiquera l'antiquité de ces monumens, leur situation, leur exposition, leur genre de construction et de décoration. On dira si la bâtisse est en pierre de taille, en moëllon ou en brique; si l'édifice est solide; s'il a besoin d'être réparé, et à quels usages on croit qu'il pourroit servir.

2^o. Si ces monumens offrent des travaux remarquables dans la coupe des pierres dans la disposition des voûtes ou des arcs de construction, dans les divers moyens d'éclairer, dans la forme des escaliers, etc., etc, on en fera une mention particulière sur les procès-verbaux.

3^o. Celles des maisons occupées par les ci-devant ministres du culte catholique et par les émigrés, qui mériteront d'être distinguées sous les rapports des arts, seront aussi inventoriées, et on indiquera de même si elles peuvent être destinées à des usages publics, s'il est possible d'y établir des manufactures ou des hospices, etc. etc.

4^o. Tous les modèles des machines servant à l'architecture pour la préparation, le transport, l'élevation, la distribution et le placement des matériaux, seront inventoriés et conservés avec soin.

5^o. Les modèles des monumens d'architecture égyptienne, grecque et romaine, seront mis à part et réservés pour l'enseignement.

6^o. Les maisons, châteaux et monumens quelconques, dont la démolition sera jugée nécessaire, si leur construction offre des masses ou des détails dont il soit utile de conserver les formes, seront, sans délai, décrits et dessinés, et les inscriptions, s'il y en a, seront copiées, afin que l'art ne soit privé d'aucun avantage par la rigueur des mesures révolutionnaires que les circonstances exigent.

7^o. Quant aux plans et dessins qui concernent l'architecture,

on

on en fera l'inventaire, et on les conservera suivant les procédés indiqués dans cet écrit.

S E C T I O N X I I .

Musique. M. M.

La musique est peut-être le plus populaire de tous les arts. Le peuple chante dans ses festins, dans ses travaux, dans ses jeux, quelquefois même dans les combats. Il chante sur-tout dans ses fêtes, et c'est alors que ses hymnes patriotiques ont besoin d'être soutenus et répétés par d'harmonieux instrumens qui portent au loin l'émotion dans tous les cœurs. La musique doit donc être comptée parmi les arts dont l'enseignement est utile; mais elle prendra désormais ce mode simple qui convient à nos exercices de tous les genres, et sur-tout cette vigueur sans laquelle elle seroit indigne de transmettre les fiers accens de la liberté.

Musique.

Les intentions de la Convention nationale sont, que partout où les citoyens, chargés du soin de rédiger les inventaires, trouveront des instrumens de musique, si ces instrumens sont anciens, on les conserve pour servir à l'histoire de l'art; que, s'ils sont modernes, et qu'ils offrent un grand degré de perfection, on les conserve encore, et qu'il ne soit mis en vente que ceux-là seulement qui ne porteront aucun caractère de perfection ou d'ancienneté.

Les instrumens étrangers ne seront pas non plus mis en vente.

On inscrira sur les procès-verbaux les divers ouvrages de musique manuscrits ou gravés, et on conservera ceux qui seront jugés pouvoir servir à l'instruction.

S E C T I O N X I I I . N .

Ponts et chaussées.

Les travaux confiés aux ingénieurs civils, sont 1°. Les travaux des grandes routes; 2°. Les travaux hydrauliques, qui comprennent les ponts, la navigation intérieure, c'est-à-dire, les canaux, les turcies et levées, les ouvrages maritimes sur les côtes de la Méditerranée ou de l'Océan, et les travaux qui intéressent particulièrement l'agriculture ou la salubrité, tels que les arrosemens et les dessèchemens.

Ponts et chaussées.

Instruction par la commission temporaire des arts. I

Les objets relatifs à ces deux grandes classes, et qui doivent être conservés pour servir à l'instruction, sont 1^o. les livres (1) et les manuscrits; 2^o. les dessins manuscrits ou gravés; 3^o. les instrumens à l'usage des ingénieurs; 4^o. les modèles des outils et des machines.

Les subdivisions de ces quatre articles, telles que les tableaux suivans les montrent, offrent en même - temps l'ordre dans lequel est disposée la collection de l'école nationale des ponts et chaussées établie à Paris, et celui de l'inventaire qui en a été fait. Sous ces deux rapports, nous avons pensé qu'il seroit utile de les rendre publics.

1 ^o . Les livres et les manuscrits comprennent	1 ^o . L'histoire et les règles de l'art ; c'est-à-dire,	Les recherches théoriques diverses.
		La description des instrumens et des outils.
		Celle des matières.
		L'art d'employer les instrumens et les matières.
2 ^o . La description des machines pour	3 ^o . La description des travaux.	Élever l'eau.
		Mouvoir et transporter les corps solides.
		Suppléer aux outils.
		Exécutés.
4 ^o . Tout ce qui concerne les travaux, considérés sous les rapports	4 ^o . Tout ce qui concerne les travaux, considérés sous les rapports	En exécution.
		Projetés.
		De l'économie politique.
		De la législation.
2 ^o . Les dessins (2) représentent	1 ^o . Les travaux	Des ponts.
		De la navigation intérieure.
		Des ouvrages maritimes.
		Élever l'eau.
2 ^o . Des machines pour	2 ^o . Des machines pour	Mouvoir et transporter des corps solides.
		Suppléer aux outils.

(1) Les livres seront inventoriés par la section des dépôts littéraires.

(2) La collection des dessins se divise en plans et en nivellemens.

3 ^o . Les instrumens sont employés pour	} Dessiner.	} Opérer sur le terrain.	{ Mesure des longueurs. Mesure des angles. Nivellement.
4 ^o . Les modèles représentent	} 1 ^o . Des objets relatifs aux travaux hydrauliques, considérés	} (Dans les fondations.)	} Ponts. Navigation intérieure. Ouvrages maritimes.
		} 2 ^o . Les machines pour	} Élever l'eau. Mouvoir et transporter les corps solides. Suppléer aux outils.
} 3 ^o . Les outils pour opérer sur	{ Le bois. La pierre. La terre.		

Il n'existe point ailleurs qu'à Paris de collection complète dans ce genre ; mais les ingénieurs en chef des départemens ont dans leurs bureaux, des mémoires, des plans, des dessins, des instrumens et des modèles, qui seront inventoriés, et dont le catalogue sera remis au comité d'instruction publique.

Pendant que des personnes recommandables par leur civisme et par leur instruction, choisies par les districts, de concert avec les sociétés populaires, sont occupées du recensement et de la conservation des objets qui doivent servir à l'enseignement, il ne faut pas que des citoyens tout-à-fait étrangers à l'étude des arts se permettent de renverser des monumens dont ils ne connoissent ni la valeur ni les motifs, sous le prétexte qu'ils croient y voir des emblèmes de superstition, de despotisme ou de féodalité. Lorsque le peuple, armé de sa massue, vengeur de ses propres injures, et défenseur de ses propres droits, a rompu sa chaîne et terrassé ses oppresseurs, plein alors d'un juste courroux, il a pu tout frapper ; mais, aujourd'hui qu'il a remis le soin de sa fortune et de ses vengeances à des législateurs, à des magistrats auxquels il se confie ; aujourd'hui que des citoyens éclairés ont

Sur la nécessité de conserver et de protéger les monumens des arts.

été nommés par lui juges et conservateurs des chef-d'œuvres des arts qui sont en son pouvoir, ne lui suffit-il pas de surveiller leur conduite, et ne doit-il pas au moins les entendre toujours, avant de se déterminer? Ces maisons, ces palais, qu'il regarde encore avec les yeux de l'indignation, ne sont plus à ses ennemis; ils sont à lui. Ces décorations contre lesquelles des mains égarées se soulèvent, ce sont de simples feuilles d'acanthé ou de lierre; ce sont des masques (1), des chimères antiques (2); ce sont des lions égyptiens (3), ce sont des groupes d'enfans, que l'on menace et que l'on détruit. Tu crois rencontrer l'effigie d'un roi : ici c'est la statue de Linnéus, de cet immortel ami de la nature (4); là, c'est le dieu des bergers; plus loin, c'est une tête de Minerve (5) que tu mutiles. Le trident de Neptune, le caducée de Mercure, le thyrsé de Bacchus (6), te semblent être autant de sceptres : et tu les brises ! Dans ce bosquet, ce ne sont point des tyrans rassemblés que tu vois ; ce sont des dieux champêtres et bienfaisans, dont tu réduis les statues en poussière (7). Ailleurs, l'ignorance et la cupidité sacrifient des chef-d'œuvres du Titien (8) et de Leonard de Vinci (9). Le fanatisme est chassé de nos temples, et l'histoire consacra cette époque mémorable dans les fastes de la philosophie. Mais comment a-t-on souffert que des malveil-

(1) (2) (3) A Auteuil, près de Paris, on a pris ces simples décorations pour des signes de féodalité, et le propriétaire a été obligé de présenter une pétition à la Convention nationale pour en empêcher la démolition ; la commission des arts y a envoyé des commissaires, qui en ont fait un rapport.

(4) Au jardin des plantes, on a mutilé le buste de Linnéus, que l'on a pris pour celui d'un de nos tyrans.

(5) On voit une tête de Minerve parmi les décorations qui ont été si fortement menacées à Auteuil.

(6) Au ci-devant château de Praslin, près de Melun, on a mutilé une belle statue de Bacchus.

(7) Dans la même maison, on a brisé de belles statues, que l'on a cru être la représentation du conseil de Louis XIV.

(8) On a brûlé tous les tableaux qui ornoient le ci-devant château de Caumartin. Parmi ces tableaux étoit un Titien d'un grand prix.

(9) A Fontainebleau on a brûlé un tableau d'un grand prix, et on a mutilé un fénéc en bronze, exécuté sous les yeux de Leonard de Vinci.

Des chef-d'œuvres de sculpture ont été détruits dans les parcs de Maily et de Brunoy.

Des statues ont été mutilées dans le jardin même des Tuileries.

lans aient mutilé des ouvrages d'un grand prix (1) qui leur servaient d'ornement? Lorsque les Romains eurent soumis la Grèce, ils enlevèrent avec les plus grandes précautions les statues de ses dieux, et les riches dépouilles de Rome furent souvent respectées par ses conquérans barbares. Citoyens, amis et frères, vous tous qu'un zèle aveugle a conduits, apprenez donc à vous défier de ces vils suppôts des rois coalisés, de ces implacables ennemis de votre gloire, qui vous donnent l'exemple de la destruction et des désordres. Lorsqu'ils déposent le masque du patriotisme sous lequel ils s'offrent à vous, on les entend s'applaudir de leurs succès; on les entend vous reprocher leurs crimes; et leur joie féroce, à la vue des monumens qu'ils ont fait tomber sous vos coups, montre assez avec quel mépris vous devez repousser leurs conseils, avec quelle énergie vous devez punir leur audace.

Et toi, peuple français, peuple protecteur de tout ce qui est utile et bon, déclare-toi l'ennemi de tous les ennemis des lettres. Couvre sur-tout les arts de ta puissante égide, et sois le conservateur de leurs travaux, afin que tu puisses dire un jour, comme Démétrius-Poliorcète : *J'ai fait la guerre aux tyrans; mais les arts, les sciences et les lettres n'ont jamais en vain réclamé mon appui.*

Pour fixer sur cette exhortation fraternelle toute l'attention des bons citoyens, nous rappellerons ici les lois qui viennent à son appui, et qui en ont consacré les principes.

Décrets sur la conservation des productions des arts.

Par un décret du 18 du premier mois de l'an second, la Convention nationale avoit ordonné de faire disparaître tous les signes de royauté et de féodalité dans les jardins, parcs, enclos et bâties.

S'étant apperçue qu'en donnant à ce décret une extension contraire aux vues des législateurs, on le faisoit servir à la destruction des monumens des arts et de l'histoire, et réfléchissant que l'industrie et le commerce de la France perdrieroient bientôt la supériorité qu'ils ont acquise, dans plusieurs branches, sur l'industrie et le commerce de nos voisins, si l'on n'empêchoit dans cette circonstance les écarts de l'ignorance

(1) On a brisé, dans la ci-devant église de Saint-Nicolas-du Chardonnet, le beau Christ, la Vierge et le Saint-Jean sculptés en bois par Pouthier, sur le dessin de Lebrun, et on a détruit le beau Saint-Jérôme de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, par Lagarde.

et les entreprises de la cupidité, le comité d'instruction publique a proposé par l'organe de Romme, et la Convention a adopté le 3 brumaire de l'an second, un décret conservateur (1), par lequel il est défendu *d'enlever, de détruire, de mutiler et d'altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité et de royauté; dans les bibliothèques, dans les collections, cabinets, musées, ou chez les artistes, les livres, dessins et gravures, les tableaux, les statues, les bas-reliefs, les médailles, les vases, les antiquités, les modèles et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire ou l'enseignement* (2).

Cette loi veut que *les monumens publics, transportables et qui portent quelques-uns des signes proscrits, qu'on ne pourroit enlever sans leur faire un dommage réel, soient déposés dans le musée le plus voisin, pour y servir à l'instruction nationale* (3).

Et l'article X invite les sociétés populaires et tous les bons citoyens à surveiller avec le plus grand zèle l'exécution de ces mesures (4).

En obéissant à de telles lois, et en suivant les avis que cette instruction contient, toutes nos richesses, toutes nos conquêtes littéraires seront inventoriées et conservées, et les législateurs s'en serviront utilement pour hâter les progrès de la raison, sans laquelle il n'est point de liberté.

Le Président de la commission des Arts, THOMAS LINDET;

Le Président du comité d'Instruction publique, BOUQUIER aîné;

Secrétaires { VILLARS.
COUPÉ, de l'Oise.

(1) Rapport par G. Romme, fait au nom du comité d'instruction publique; sur les abus qui se commettent dans l'exécution du décret du 18 du premier mois, etc, etc.

(2) Article premier.

(3) Article troisième.

(4) Déjà la Convention nationale avait décrété, le 13 avril 1793, que ceux qui seroient convaincus d'avoir mutilé ou cassé les chefs-d'œuvres de sculpture dans le jardin des Tuileries et autres lieux appartenans à la République, seroient punis de deux ans de détention.

R A P P O R T

S U R L A R E M I S E

A LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS,

DES CARTES DU DÉPOUILLEMENT DES OUVRAGES IMPRIMÉS
OU MANUSCRITS,

Commencé à la commission des monumens en 1790.

Je remets à la commission temporaire des arts le résultat d'une des premières opérations de la ci-devant commission des monumens, et qui a occupé plusieurs de ses membres depuis la fin de 1790 jusqu'aux premiers mois de 1792 (vieux style). C'est une boîte qui contient plus de neuf cents cartes de dépouillement relatifs aux monumens des sciences, arts et lettres existant dans les établissemens ecclésiastiques supprimés, et dont il est fait mention dans plusieurs ouvrages imprimés ou manuscrits, depuis un siècle environ.

On s'étoit proposé, dans ce travail, de faire connoître à la Nation les richesses dont elle venoit d'entrer en possession, et de fixer l'attention des départemens sur un grand nombre d'objets intéressans, enfouis dans les maisons ecclésiastiques supprimées, inconnu aux habitans du pays, et souvent même à leurs anciens propriétaires.

L'on n'ignoroit pas que le décret de suppression avoit occasionné des dilapidations ; mais l'on pouvoit regarder les premières secousses de notre grande et sublime révolution, comme des tremblemens de terre passagers qui, en renversant quelques édifices ruineux, mettent à découvert des trésors jusqu'alors ignorés, et capables de dédommager avec usure de quelques pertes inévitables en de semblables occasions.

Au commencement de 1792 l'ouvrage étoit déjà avancé, et l'on pensoit le présenter à l'Assemblée nationale ; l'on différa dans l'espérance de le rendre encore plus intéressant par des recherches plus étendues ; mais de nouvelles circonstances obligèrent de le suspendre pour se livrer à des occupations plus urgentes. Il fut interrompu, puis presque oublié, comme il arrive souvent dans de pareilles rencontres.

Je ne le perdis pas néanmoins de vue ; et comme, dès les commencemens, j'avois été chargé de rendre compte de ses progrès, je fus autorisé, vers la fin de la ci-devant commission des monumens, à prendre en communication les cartes des dépouillemens pour en faire le relevé. Je m'en suis occupé tous les instans que m'ont laissés mes occupations de membre de la commission temporaire des arts ; je rapporte aujourd'hui les cartes et le relevé, et j'y joins un extrait abrégé qui en facilitera l'usage.

Ceux qui consulteront les cartes et le relevé, s'appercevront bientôt de l'époque à laquelle on a travaillé à ce dépouillement. Il y est parlé de plusieurs espèces de monumens dont le changement arrivé depuis 1792, et depuis dans le gouvernement et dans les opinions religieuses, a nécessité ou occasionné la destruction, et que je n'ai pas cru devoir rappeler dans l'extrait abrégé.

Mais ces dépouillemens ne seront pas pour cela entièrement inutiles. On y fait mention de beaucoup d'autres objets intéressans pour les sciences et les arts, sur lesquels il est avantageux de réveiller l'attention des départemens et des districts où ils se trouvent. Ce sera le moyen de ranimer leur surveillance pour la conservation des objets dont ils ont déjà connoissance, et de les exciter à faire par eux-mêmes de nouvelles recherches ; car il s'en fait de beaucoup que les livres, quand bien même ils seroient tous dépouillés, nous fassent connoître toutes les richesses que la République possède en genre d'arts et de sciences.

Les

Les principaux chefs auxquels on peut rapporter ce qui est contenu dans ces dépouillemens, sont l'histoire naturelle, la peinture, la sculpture, les antiquités romaines; celles du moyen âge, et les dépôts littéraires. Je vais en présenter un simple aperçu.

HISTOIRE NATURELLE.

L'on a trouvé peu de choses sur les objets d'histoire naturelle. Cette belle science a été cultivée assez tard dans les établissemens ecclésiastiques supprimés des départemens. Les cartes ne font mention que de deux articles qui peuvent mériter quelque attention; savoir, le cabinet d'histoire naturelle formé par *Calmet*, dans la ci-devant abbaye de Senones, et une pierre-de-touche de cinq pieds de long et environ trois de large, dans une abbaye écartée du district de Lodève, département de l'Hérault, ci-devant appelée St.-Guillem-du-Désert, où elle servoit de table du maître-autel.

PEINTURE ET ARTS RELATIFS.

Parmi les objets relatifs à la peinture, on distinguera une descente de croix de *Rubens*, dans la ci-devant cathédrale de St.-Omer, et un autre tableau de *Rubens* aux ci-devant Cordeliers de Soissons. Il est aussi parlé d'un tableau de *Michel-Ange* ou de *Raphaël*, dans une ci-devant abbaye de *l'Arri-vour*, département de l'Aube. La ci-devant cathédrale de Marseille possède un tableau du *Puget*; et les ci-devant Jacobins de Blois, une belle copie du Christ en croix, de *Michel-Ange*.

On doit trouver des tableaux d'*Italie* à Bourges, dans la maison épiscopale; à Cîteaux; dans l'abbaye de St.-Sulpice du département de l'Ain, et à Antoine de Viennois en Dauphiné.

Poitiers possède des tableaux de *Flandres*, parmi lesquels on distingue celui qui a été donné dans le siècle dernier, par un *Nassau*, à sa sœur, abbesse de Ste.-Croix de la même ville.

A Amiens, les tableaux de la vie du Christ, peints par *Lemoine* avant qu'il vint à s'établir à Paris; à Soissons, dans la ci-devant abbaye de Notre-Dame, la vie de la Vierge, par les plus habiles peintres de Paris; à Reims, le tableau dont on

*Instruction par la commission temporaire des arts. K **

dit que le régent offrit inutilement une somme considérable.

Enfin les églises et les abbayes des départemens du Nord et du Pas-de-Calais abondent en tableaux estimés, et l'on en indique de semblables à Toulouse, à Belley, et dans plusieurs autres endroits.

VITRAUX.

Les vitres peintes les plus remarquables sont celles de Beauvais, de St.-Germer, dans le Beauvoisis; d'Auch, de Molshain département du bas Rhin, et de plusieurs abbayes de Flandres et de Hainaut. Les plus anciens vitraux sont ceux des chapelles du chevet de Denis, à Franciade; ils sont antérieurs à l'an 1150, et, entre autres histoires, représentent celle de la première croisade.

TAPISSERIES.

Celles de Langres et Mirepoix ont été fabriquées au quinzième siècle, qui est celui de la renaissance des arts.

Les tapisseries de Bayeux, ouvrage du onzième au douzième siècle, n'offrent que des dessins fort grossiers; mais elles sont fort intéressantes pour l'histoire de l'art et pour l'histoire civile. Le sujet qu'elles représentent est la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard en 1066, et elles sont très-instructives par la variété des costumes de différentes espèces dont elles sont remplies.

[S C U L P T U R E .

Les morceaux de sculpture les plus remarquables sont le mausolée de Candale à Bordeaux; *l'Etienne* et *le Jean-Baptiste* de *Sarrasin* à la ci-devant chartreuse de Ville-Affranchie; les tombeaux et mausolées de Bourg-en-Bresse, chef-d'œuvre de l'art au seizième siècle; à Troyes, grand nombre d'ouvrages de sculpture estimés; et dans l'abbaye de l'Arrivour, même département, un retable d'autel de jaspe de Venise, avec la vie de la Vierge en relief, par *Girardon*; à Moulins, le tombeau de Montmorenci décapité par Richelieu en 1637; et à Toulouse, le monument du cœur du même Montmorenci. Il est encore fait mention d'une figure dite d'un prix inestimable, dans une chapelle Ste.-Anne, au ci-devant St. Vanne

de Verdun ; à St. - Mihiel en Lorraine , d'un sépulchre d'une seule pierre , d'où l'artiste a tiré plus de 15 figures remarquables par leur naturel. Je ne puis qu'indiquer ici en général beaucoup d'autres monumens de sculpture dont la conservation intéresse l'histoire de l'art à ses différentes époques.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Parmi les objets d'antiquités romaines , on conservoit à l'Abbaye de Flavigny , à trois lieues de Nancy , un petit *Esculape* trouvé dans les murs d'un vieux château ; à Moyen-Moutier , dans les Vosges , une tête de femme , dans le goût romain , tirée des monumens antiques de la montagne de Franckemberg ; dans la cour de la maison ci-devant épiscopale de Rieux , huit têtes d'anciennes divinités trouvées sur la fin du siècle dernier.

Des *colonnes milliaires* à Soissons , à Vic-sur-Aisne , aux ci-devant Minimes d'Arles ; à Nicaise de Reims , le tombeau de Jovin , préfet des Gaules , sous les fils de Constantin , et à Remi , de la même ville , d'autres anciens tombeaux ; à Metz , des sculptures antiques dont on a orné celui de Louis-le-Débonnaire ; à Luxeuil , département du Doubs , une urne mortuaire ; à Compiègne , dans laci-devant abbaye Corneille , un sarcophage antique servant de baptistaire.

Les principales inscriptions anciennes remarquées dans les ouvrages dépouillés , sont celles des ci-devant cathédrales de Comminges , de Die , d'Usez , de Narbonne , des ci-devant églises d'André-le-Haut et d'André-le-Bas à Vienne ; (celle-ci est pour Drusus , fils de Tibère) ; d'Ambournay , sur le tombeau de Loctinus-Vernus ; de Poitiers , sur le tombeau de marbre de la fille d'un consul ; de Pierre l'Etrier à Autun , où l'on en conserve une du sixième consulat de Valens , et du deuxième consulat de Valentinien , c'est-à-dire , de l'an 378 de l'ère vulgaire.

Pour les anciens édifices romains , à Andoche d'Autun , les restes d'un temple de Minerve servant de cuisine aux religieuses de ce monastère ; à Flavigny-en-Bourgogne , les bas-reliefs de trois piliers de l'église ci-devant abbatiale ; à Ville-Affranchie , les colonnes de granit provenant du temple que les cités des Gaules , avilies par la perte de leur liberté , élevèrent à la vanité d'Auguste , et les bas-reliefs du cloître de la ci-devant abbaye d'Ainay ; à Marseille , grand nombre d'an-

tiquités, sur-tout à la ci-devant abbaye Victor ; à Saintes , près la cathédrale , les restes d'un amphithéâtre , d'un aqueduc et d'un palais ; aux ci-devant Augustins de Nîmes , la maison carrée ; à Limoges , les dessins des anciens monumens de cette ville , palais , théâtre , amphithéâtre , etc.

Les dyptiques consulaires de Bourges sont remarquables par leur antiquité et par leur travail ; à Compiègne , ceux de Philoxène , consul sous Justin l'Ancien , sont de l'an 525. Sur deux tablettes d'ivoire de *Montierender* , sont représentés d'anciens sacrifices accompagnés de deux courtes inscriptions ; à Luxeuil , on gardoit des instrumens pour écrire sur des tablettes de cire , etc.

MÉDAILLES.

Senones doit avoir conservé et même augmenté le médailler formé par Calmet. L'on garde à Toul une médaille de *Lucius-Verus* , trouvée dans l'ancien tombeau de l'évêque Mansuy.

PIERRES GRAVÉES.

Deux pierres gravées paroissent mériter qu'on ne les perde pas de vue ; l'agate du reliquaire Etienne , à la ci-devant abbaye Sulpice de Bourges , représentant , dit-on , Marc-Aurèle et Cléopâtre. Elle fut présentée par le jésuite Menestrier à Louis XIV , qui se fit un scrupule d'en dépouiller le reliquaire. L'autre pierre gravée faisoit partie du bras d'or de Nicolas près Nancy. Elle représente l'apothéose d'Adrien ; et il y a plus d'un demi siècle qu'elle fut estimée plus de 50,000 livres par un curieux.

ANTIQUITÉS DE MOYEN AGE.

Elles sont en grand nombre dans les établissemens ecclésiastiques supprimés ; anciens tombeaux dès les VI et VII siècles ; édifices , mosaïques , inscriptions , armures , poids et mesures , vases et instrumens du culte , et vêtemens servant aux ministres du culte.

Les plus anciens tombeaux sont à Etienne de Nevers , S. Mihiel-en-Lorraine , Charenton en-Berry , Remi à Reims , etc. Ceux de Nostradamus , à Salon en Provence , et d'Agnès Sorel à Loches en Touraine , offrent des singularités. Les tombeaux de

Nancy, de Cîteaux, de la ci-devant chartreuse de Dijon, et grand nombre d'autres, donneront une idée du style des différens siècles où ils ont été construits.

Les Mosaïques de Remi à Reims, de la ci-devant cathédrale de Verdun et de la Daurade, à Toulouse, sont des restes d'un art qui, depuis long-temps, n'a point été cultivé en France.

La ci-devant abbaye Faron, à Meaux, conserve l'épée, le bouclier et les autres armures de deux guerriers du temps de Charlemagne; celle de Fline, en Flandres, le bouclier du comte de Guy-Dampierre, et Cîteaux la masse d'armes des anciens ducs de Bourgogne.

On conservoit à la ci-devant abbaye de la Sauve-Majeure, près Bordeaux, des anciens poids et mesures qui y avoient été apportés de Corbie dans le onzième siècle. Ils méritent attention, parce qu'ils peuvent servir à déterminer la contenance des mesures de capacité, et la valeur des poids mentionnés dans les capitulaires; objets sur lesquels les savans sont encore partagés.

Je n'entrerai point ici dans le détail de ce qui concerne les inscriptions, les sceaux, les vases et les instrumens ou vêtemens servant au culte dans le moyen âge. On le trouvera dans les cartes et dans le relevé.

MONUMENS LITTÉRAIRES.

Ils consistent principalement dans les imprimés du premier âge de la typographie, dans les manuscrits et dans les anciennes chartes qui forment une portion précieuse de la classe des manuscrits. L'on conserve ordinairement les premières impressions et les livres manuscrits dans les bibliothèques; mais il n'est point rare de trouver les manuscrits les plus précieux dans les trésors des églises, et d'anciennes éditions, imprimés du premier âge, ainsi que des manuscrits de différentes espèces dans les archives.

Les imprimés du premier âge de la typographie se rencontrent quelquefois plus abondamment dans les bibliothèques négligées depuis long-temps, que dans celles qui ont été mieux entretenues. Dans celles-ci, l'ancien a souvent été obligé de céder la place au nouveau; celles-là sont restées comme elles étoient. C'est par cette raison que, dans les départemens, l'on rencontre beaucoup d'imprimés du premier âge de

la typographie , dans les bibliothèques des ordres que l'on appelloit mendiants. Les ci-devant récollets de Savernes , entre autres , sont cités dans les dépouillemens , comme riches en ce genre de bibliographie.

M A N U S C R I T S .

Les manuscrits antérieurs au onzième siècle ne se trouvent communément que dans les ci-devant cathédrales et dans les anciennes abbayes de Bénédictins , ou qui leur auront appartenu avant d'être sécularisées , ou d'être possédées par des ordres plus modernes , ou par d'autres établissemens ecclésiastiques. Cette partie des dépôts littéraires est intéressante sous un grand nombre de rapports. Elle ne se borne pas à la connoissance des anciennes écritures , qui néanmoins est d'une si grande importance pour asseoir les décisions d'une critique judicieuse dans une infinité d'occasions : elle intéresse toutes les parties de la littérature , et n'est point étrangère aux arts. Beaucoup de manuscrits , non-seulement en ont conservé les procédés , mais encore les ont mis sous les yeux des lecteurs par les figures dont ils sont ornés , et dans lesquels les artistes peuvent puiser les costumes des différentes époques du moyen âge. On considère principalement , dans les manuscrits , leur ancienneté , la distinction des différentes écritures nationales qui ont eu lieu pendant plusieurs siècles , et dont la naissance , les progrès et la décadence sont de la plus grande utilité pour déterminer l'âge des anciens manuscrits qui précèdent le treizième siècle : les langues anciennes et modernes dans lesquels ils sont écrits ; leurs matières , les liqueurs métalliques et autres que l'on a employées ; la beauté de l'écriture , les miniatures , les vignettes et les arabesques qui l'accompagnent , et jusqu'à la couverture qui , par la matière et par les bas-reliefs souvent antiques dont elle est ornée , intéresse également l'antiquaire et l'artiste.

Sous ces différens rapports , les départemens possèdent des trésors la plupart enfouis , et qui cependant , avec ce que Paris possède , forment une masse de richesses littéraires , du moins équivalente , peut-être supérieure à ce que les autres nations de l'Europe se vanteroient de posséder en ce genre.

A N C I E N N E T É D E S M A N U S C R I T S .

Les ci-devant cathédrales d'Autun , de Saint-Claude , de Senlis , de Sens , de Soissons , de Tours , etc. ; les ci-devant

églises ou abbayes de Saint-Martin de Tours, de Marmoutiers, de Bertin à Saint-Omer, de Jean de Laon, de Jumièges, de Moyen-Moutiers, et plusieurs autres, conservent des manuscrits de onze à douze cents ans d'antiquité; et la ci-devant abbaye de Corbie en possède un qui remonte au-delà de douze siècles. Il seroit trop long de citer dans ce simple aperçu les églises où il s'en trouve de huit cents, neuf cents et mille ans d'antiquité.

ÉCRITURES NATIONALES.

Parmi ces anciens monumens littéraires, il en est d'écrits dans les différens caractères d'écritures nationales qui étoient alors en usage. Les cathédrales de Beauvais, d'Autun, les ci-devant abbayes de Marmoutiers, de Saint-Vanne de Verdun, de Saint-Mihiel, de Moyen-Moutiers, et celle de Morback dans la ci devant Alsace, en offrent en caractères *franco-galliques* ou *mérovingiens*; la ci-devant cathédrale de Laon, de *visigothiques*; celle de Soissons, les ci-devant abbayes de N. D. de Soissons, de Saint Loup à Troyes, de Morback, et de Saint-Vaast d'Arras, en possèdent de *lombardiques*. On trouvera des écritures *anglo-saxonnes* à Tours, à Beauvais, à Bourges, à Rouen. Plusieurs bibliothèques en possèdent de ces différentes espèces d'écriture.

LANGUES ORIENTALES ET LANGUE GRECQUE.

Les bibliothèques des établissemens ecclésiastiques supprimés dans les départemens, ne sont pas si riches en manuscrits grecs ou écrits en langues orientales; cependant la ci-devant abbaye de S. Vincent, à Besançon, en possède d'hébreux, d'arabes et de grecs. Il y a à la ci-devant cathédrale de Soissons un Pentateuque samaritain traduit en arabe; à Saint-Mihiel, en Lorraine, un alcoran arabe en lettres d'or. On doit y trouver aussi un très-beau pseautier grec; et Morback en conserve un autre écrit en lettres onciales, qui dénotent une haute antiquité en ce genre.

LANGUE LATINE.

Anciens écrivains.

Les manuscrits latins forment sans contredit le plus grand nombre de ceux qui précèdent la naissance de l'art typogra-

phique : ceux de ces manuscrits qui contiennent les ouvrages des anciens écrivains de Rome, nos maîtres dans tous les genres de littérature, de philosophie, de sciences et d'arts, méritent la plus grande attention. Il n'en est parvenu jusqu'à nous presque aucun, par la voie de l'impression, qui ne soit altéré en quelque partie par l'injure du temps et par l'ignorance et la négligence des copistes : le seul moyen d'en épurer le texte, et d'en remplir les lacunes, c'est d'avoir recours aux variantes des différens manuscrits. Les bibliothèques des établissemens ecclésiastiques des départemens ont de quoi en fournir aux savans de toute l'Europe une ample moisson, dont la république des lettres ne peut que tirer un très-grand avantage.

On trouvera des manuscrits de *Plaute* à Pontigny ; de *Térence*, avec figures, à Saint-Diez ; de *Cicéron*, à Rouen, Reims, Tiron, Reuil en Brie ; de *Horace*, à Beauvais, à Clairvaux un superbe exemplaire du dixième siècle, un autre de plus de huit cents ans à Troyes, et encore au Bec, en Normandie, un autre, *optimæ notæ* ; de *Virgile*, à Metz, à Hautvillers, près Épernay, il a plus de huit cents ans ; à Rouen, à Tours, etc. ; de *Ovide*, à Rouen ; de *Sénèque le philosophe*, à Reuil, à Tiron, à Saint-Évroul en Normandie ; (l'exemplaire de *Sénèque*, d'Arnoul à Metz, est du neuvième siècle.) de *Lucain*, à Metz, de *Juvénal et Perse*, à Saint-Mihiel ; Prémontré en possède un exemplaire qui a plus de sept cents ans ; de *Stace*, à Metz ; de *Tite-Live*, à Tours ; de *Salluste*, à Saint-Évroul ; de *Valère-Maxime*, dans une maison de ci-devant Dominicains, en Auvergne ; de *Plin* le jeune, à Rouen ; de *Solin* à Saint-Mihiel ; de *Macrobe*, à Metz ; (l'exemplaire de Martin de Tours est du neuvième siècle) : les cartes de dépouillement et le relevé indiquent les lieux où se trouvent les manuscrits de *Palladius* sur l'agriculture, et les ouvrages latins ou traduits du grec en latin, concernant la médecine et les autres arts utiles à la société, dont les bornes de cet aperçu ne permettent pas de donner ici les détails.

ÉCRIVAINS DU MOYEN ÂGE.

Les écrivains latins de moyen âge ont également droit à l'attention des départemens. Les originaux de nos chroniques, ou leurs plus anciennes copies, plus complètes ou plus exactes que les imprimés, sont de la plus grande utilité pour les corriger ou les compléter.

Le

Le plus ancien manuscrit de Grégoire de Tours , le père de notre histoire , se conservoit à la ci-devant cathédrale de Cambrai. Ce manuscrit est estimé du septième au huitième siècle , et par conséquent très-voisin de l'âge de l'auteur mort à la fin du sixième siècle. Un autre exemplaire de cet historien fait partie de la bibliothèque de Royaumont.

On trouvera les chroniques d'Hariulfe , à St.-Riquier , près Abbeville ; de Bolderic , à la cathédrale d'Arras ; le supplément de la chronique d'Anchin , à Anchin ; celle d'Auxerre , à St.-Marrien-d'Auxerre ; d'Helinan à Froidmont dont l'auteur étoit religieux ; de Lambert d'Ardres , au séminaire de Boulogne ; de Falce de Tournus , à Tournus ; de Richer de Senones , à Senones ; d'Odoranne , à St.-Pierre-le-Vif de Sens , dont il étoit moine ; de Bernard-de-la-Guyonnie aux ci-devant Dominicains de Toulouse. Un manuscrit de l'histoire de Bede , plus complet que l'imprimé , se conservoit à St.-Martin de Séez ; les tables astronomiques d'Alphonse-de-Castille sont à Metz et dans plusieurs autres bibliothèques.

ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE ET PATOIS DES PROVINCES.

Si les manuscrits en langues savantes ont droit à la surveillance de la République , ceux qui sont écrits dans notre ancienne langue et dans ses différens dialectes , ne méritent pas moins son attention.

Tours , Bourges , Dijon , Clermont , Metz , Sens , Beauvais , Soissons , Compiègne , Long-Pont , Rouen , Fécamp , Saint-Evroul , Préaux , etc. possèdent des manuscrits en prose et en vers dans notre ancien langage et dans les patois des diverses provinces qui ne diffèrent pas moins entr'eux que d'avec l'ancien idiôme auquel notre langue doit sa naissance.

A St.-Alire de Clermont en Auvergne , deux manuscrits remarquables renferment des actes depuis l'an 1217 jusqu'à l'an 1222 , écrits partie en vieux français , partie en auvergnat de ce temps-là ; j'ajoute , *de ce temps-là* , car les patois ont eux-mêmes éprouvé des changemens et des altérations. Un manuscrit de Senones contient un monument de notre vieux langage , encore plus ancien , et qui est antérieur au milieu du douzième siècle : c'est une lettre du célèbre Bernard , abbé de Clairvaux , à un chevalier de ses amis , sur l'économie rurale et domestique ; mais les plus anciens manuscrits en ce genre remontent

Instruction par la commission temporaire des arts.

au onzième siècle, et on en trouvera à la ci-devant cathédrale de Sens, et à la ci-devant abbaye de Benoît-sur-Loire.

**MATIÈRE DES LIVRES MANUSCRITS ET LIQUEURS MÉTALLIQUES
QUI ONT SERVI A LES ÉCRIRE. RICHESSE DES COUVERTURES.**

La matière des anciens manuscrits la plus rare aujourd'hui, c'est le papier d'Égypte. Quelques savans y joignent le papier d'écorce d'arbre ; mais il n'en existe presque plus, et l'on a vérifié que ce qu'ils prenoient pour du papier d'écorce d'arbre, étoit du papier d'Égypte. Le département de Paris en possède quelques-uns de cette dernière espèce ; mais les cartes de dépouillemens n'en indiquent aucun dans les départemens, il ne sera pas cependant inutile de réveiller l'attention sur cet objet, parce qu'il peut s'en trouver dans quelque coin de bibliothèque ignorée. Mais les départemens possèdent un certain nombre de manuscrits en lettres d'or et d'argent sur le vélin pourpré, et qui, à ce mérite, réunissent la beauté de l'écriture des neuvième et dixième siècles.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la richesse des couvertures d'or et d'argent enrichies de pierreries. Depuis l'époque où l'on a travaillé à ce dépouillement, les circonstances ont exigé le sacrifice de ces ornemens superflus aux nécessités de la République. Mais on ne doit pas négliger les couvertures qui consistent dans des tables d'ivoire chargées de figures en relief, quelquefois bien plus anciennes que les anciens manuscrits qu'elles couvrent.

On trouvera des manuscrits à lettres d'or et d'argent sur vélin pourpré, ou sur simple vélin, à Compiègne, à Soissons, à Reims, à Hant-Villiers, à Troyes, à Metz, à Toul, à Verdun, à Breteuil, à Corbie, à St.-Riquier près Abbeville, à Arras, à Hasnon en Hainaut, et dans d'autres ci-devant cathédrales et anciennes abbayes, et jusques dans un village du département du Jura nommé St. Lupicin.

VIGNETTES, MINIATURES, PEINTURES.

Mais la richesse des anciens manuscrits qui intéresse le plus l'histoire, les sciences et les arts, ce sont les vignettes et les

figures dont plusieurs sont ornés. Les monumens de peinture, sculpture et architecture du moyen âge, ne subsistent plus pour la plupart, ou n'offrent que des objets défigurés dont on ne peut guères tirer d'inductions bien sûres pour la connoissance des costumes ou pour la science de l'art ; les vignettes et les figures des manuscrits y suppléent. Un grand nombre ont conservé leur première fraîcheur ; elles sont de la plus grande utilité, non-seulement par rapport à l'histoire, aux costumes et aux arts que je viens de nommer, mais encore relativement à tous les arts utiles à la société ; à la musique dont elles ont conservé la forme des instrumens ; à l'art militaire dont elles représentent les machines de guerre, la manière d'attaquer et de défendre les villes ; à la marine dont elles figurent les diverses espèces de bâtimens et la manœuvre ; à l'agriculture et aux arts mécaniques dont elles représentent les procédés et les outils.

Les historiens et les autres écrivains nous apprennent bien les noms des instrumens, des machines et des outils des différens arts en usage de leur temps, mais ils ne les décrivent pas ; les vignettes, les peintures des manuscrits parlent aux yeux, et se font entendre d'une manière plus sensible que n'auroient pu le faire les écrivains par leurs descriptions.

Peut-être seroit-il digne de la typographie de la République, de joindre aux éditions futures de nos historiens du moyen âge, tels que Froissart, Monstrelet, Commines, etc., des vignettes choisies dans les manuscrits de leur temps ; ce seroit le meilleur commentaire pour l'éclaircissement du texte de ces historiens inintelligibles dans beaucoup d'endroits.

Tous, ou presque tous les départemens possèdent des manuscrits à vignettes. Les cartes de dépouillement font mention de ceux de Corbie, de Douai, de Flines, de Soissons, de Compiègne, de Sens, de Fontaine-Jean, dans le Maine ; de Joigny, de Tonnerre, d'Autun, de Tours, de Fontevault, de Bourges, de la Réole, département du Bec-d'Ambèz ; de Jumièges, de Savigny et d'Autun. Les vignettes du manuscrit d'Autun sont peut-être les plus anciennes qui existent en France, ce manuscrit étant en lettres franco-galliques ou mérovingiennes, qui ont cessé d'être en usage dans les commencemens du neuvième siècle.

MONUMENS LITTÉRAIRES DES ARCHIVES.

Les archives des anciens établissemens ecclésiastiques supprimés, si l'on en excepte ce qui concerne l'administration, la partie contentieuse, et ce qu'on appelle ordinairement *titres actifs*, renferment un grand nombre d'objets relatifs à l'histoire, aux lettres, aux sciences, au commerce et aux arts. Les cartulaires qui y sont ordinairement conservés, les martyrologes et les nécrologes que l'on y rencontre souvent, et qui sont communément remplis de notes et d'anecdotes utiles à l'histoire particulière des départemens, ne font point une classe séparée de celles des manuscrits. Les cartulaires les plus anciens et les plus intéressans cités dans les cartes de dépouillemens, sont ceux de Guillem du désert, près de Lodève, écrits sur la fin du dixième siècle ; de Folcuin, à Bertin de Saint-Omer ; du Monastier Saint-Chaffre, près du Puy-en-Velay ; de Cluni, de Gorze, de Vanne, de Verdun, tous du onzième siècle au moins. En général les cartulaires qui précèdent le treizième siècle doivent être conservés avec plus d'attention, et parce qu'ils sont plus rares, et parce qu'on y trouve un plus grand nombre de traits qui dépeignent les mœurs des siècles auxquels appartiennent les chartes qui y sont transcrites. Les chartes originales intéressent par leur ancienneté, par la matière sur laquelle elles sont écrites, par les écritures nationales qui y ont été employées, par les dates dont elles sont accompagnées, et qui sont si utiles pour guider l'historien dans le dédale de la chronologie des siècles de confusion et de barbarie.

Les archives les plus célèbres pour leur ancienneté, sont celles des cathédrales et des anciennes abbayes. Les originaux écrits sur le papier d'Égypte sont les plus rares, cependant on en trouvera dans différens départemens. Les archives de quelques églises d'Alsace, celles de Corbie, de Bénigne de Dijon, de Tournus, de la Grasse et d'Arles, ou Arules, près Perpignan, en renferment plusieurs qui, réunis à ce que le département de Paris possède, ne peuvent que former la collection la plus intéressante de l'Europe en ce genre. Une autre espèce d'originaux moins rares, et qui ne doit pas être négligée, ce sont ceux qui sont écrits dans l'ancienne langue vulgaire, ou en patois ; le langage de chaque pays ou de chaque siècle y est conservé avec plus de pureté que dans la plupart des ma-

manuscrits. Les originaux de nos anciens historiens, ou autres écrivains qui ont composé des ouvrages en français, ont été plus ou moins altérés dans les copies qui en ont été faites à des temps et dans des pays différens. Les copistes se sont donné la licence d'en accommoder, en tout ou en partie, le style au langage de leur temps ou de leur pays; mais les anciennes chartes originales en langue vulgaire n'étant point sujettes à ces inconvéniens, représentent dans toute leur pureté le langage du siècle et de la province où elles ont été écrites. On en doit dire autant des anciens comptes, et même des anciennes procédures originales, où, indépendamment de beaucoup de détails intéressans pour les mœurs et les usages, l'on trouvera un très-grand nombre de mots de notre ancien langage. L'auteur du supplément au Glossaire latin de Ducange, en a tiré un parti très-avantageux pour expliquer quantité de termes de la basse latinité, parce que, dans le moyen âge, ceux qui écrivoient les actes en latin ne se faisoient point de scrupule de donner une terminaison latine à la plupart des mots de la langue vulgaire ou du patois de leur pays; c'est par cette considération que le Glossaire latin de Ducange et son supplément ne sont pas moins utiles pour l'explication de beaucoup de mots de notre vieux français et de nos patois, que pour celle des termes de la basse latinité.

Je termine ce rapport par la réflexion suivante : Si ce dépouillement, quoiqu'incomplet, puisqu'il ne comprend que la moindre partie des établissemens ecclésiastiques supprimés, ne laisse pas de donner une idée assez avantageuse des objets d'arts et de sciences dont la République est en possession par cette suppression, cette considération ne doit-elle pas réveiller l'attention des autorités constituées des départemens et des districts, et les exciter non-seulement à la surveillance des objets connus, mais encore à la recherche de ceux dont il n'est parlé dans aucun ouvrage imprimé ou manuscrit, et qui existeroient encore dans quelques lieux de leurs arrondissemens ?

Le 15 messidor, l'an 2 de la République française une et indivisible.

Signé, POIRIER, membre de la commission temporaire des arts.

Au carton des cartes des dépouillemens sont joints, 1^o. un relevé de ces cartes; 2^o. un extrait abrégé du relevé; 3^o. un

tableau alphabétique des églises et monastères dont il est fait mention dans les cartes et dans le relevé.

Signé, MATHIEU, président de la commission temporaire des arts.

VILLARS, président du comité d'instruction publique.

EXTRAIT du registre des délibérations du comité d'instruction publique, ce 15 messidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

LA commission temporaire des arts adresse au comité un rapport de Poirier, membre de cette commission, section des dépôts littéraires. Ce rapport, sur le compte qui lui en est rendu, contient des vues sur tous les objets d'art et d'érudition à faire rechercher dans toute la République, et notamment, 1°. sur des fragmens d'histoire naturelle; 2°. sur la peinture et les arts qui y sont relatifs; 3°. sur les vitraux; 4°. sur les tapisseries; 5°. sur la sculpture; 6°. sur les antiquités romaines; 7°. sur les médailles; 8°. sur les pierres gravées; 9°. sur les antiquités du moyen âge; 10°. sur les monumens littéraires; 11°. sur les manuscrits; 12°. sur les écritures nationales; 13°. sur les langues orientales, grecques, latines et les anciens écrivains; 14°. sur les écrivains du moyen âge; 15°. sur l'ancienne langue française et les patois des ci-devant provinces; 16°. sur les matières des livres manuscrits et les liqueurs métalliques différentes qui ont servi à les écrire, la richesse des couvertures; 17°. sur les vignettes, miniatures, peintures; 18°. sur les monumens littéraires des archives.

Le comité, considérant l'importance de ces objets et la lumière qu'a su y répandre le d. Poirier; la nécessité de propager ces lumières dans tous les districts pour la perfection des travaux analogues à ceux de la commission des arts, à faire dans ces mêmes districts; arrête que le mémoire de Poirier sera imprimé, distribué à la Convention nationale, et tiré à un nombre d'exemplaires égal à celui qui a été tiré de l'instruction de la commission temporaire des arts, pour lui servir de suite.

Pour extrait conforme.

Signé, { VILLARS, président.
PLAICHARD, secrétaire.

ERRATA.

- PAGE 2, ligne 9, imitation public; *lisez* : imitation publique.
- Page 7, ligne 6 et 7, Zoologie A. 2, Botanique A. 3, *lisez* : Botanique A. 2, Zoologie A. 3.
- Page 12, cinquième alinéa, ligne 2, sous ces deux; *lisez* : sous ses deux.
- Page 26, ligne 3, 60 (1) = a (2). A. 1. (3); *lisez* : 60 (1). — a (2). — A. 1. (3).
- Page 32, quatrième alinéa, ligne première, les bois; *lisez* : le bois.
- Page 34, sixième alinéa, ligne 6; les valves; *lisez* : ses valves.
- Page 48, ligne dernière, Samuelis *Bocharti*; *lisez* : *Bocharti* (Samuelis.)
- Page 52, première ligne du tableau, Samuelis *Bocharti*; *lisez* : *Bocharti* (Samuelis.)
- Page 52, troisième alinéa, ligne 2, C.; *lisez* : Car.
- Page 55, second alinéa, ligne première, *retranchez* : (1).
- Même page, même alinéa, troisième ligne, en rétrogradant, *ajoutez* après le mot *stylet* : (1).
- Page 71, ligne 6, dépouillement; *lisez* : dépouillemens :
- Même page, ligne 7, existant; *lisez* : existans.
- Page 72, ligne 2 du second alinéa, pensoit le présenter; *lisez* : pensoit à le présenter.
- Même page, ligne 6 du troisième alinéa, laissés; *lisez* : laisse.



DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.